CIDDEF
Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme
1, rue Alfred Letelier - Sacré coeur - Alger - Tél. /Fax: (213) 21 74 34 47
Tél. /Fax: (213) 21 74 34 47 contact@ciddef-dz.com ciddefenfant@yahoo.fr

www.ciddef-dz.com

Connaissance des droits des Femmes et des Enfants en Algérie

- Enquête auprés des adultes de 18 ans et plus
- Enquête auprés des adolescents de 14 à 17 ans

Réalisées en Juin 2008

Avec l'appui de l'AECI
Agence Espagnole de la Coopération Internationale

AGENCIA ESPAÑOLA DE COOPERACIÓN INTERNACIONAL

FÉVRIER 2009

Etude Réalisée par

ECOtechnics

Equipe Intervenante :

- Responsable de l'étude : Imane Hayef Ighilahriz
- Abderrezak Hammadi
- Hadda Rabouh

25, Rue du 1er novembre, ROSTOMIA, ALGER Tel : 021 93 74 06 Fax : 021 93 74 07 http/www.ecotechnics-int.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

Présentation de quelques aspects méthodologiques des deux enquêtes (adulte et adolescents) et de leur exploitation

1. COMPARAISON DES ATTITUDES ET DES OPINIONS DES ADULTES ET DES ADOLESCENTS CONCERNANT LA PERCEPTION DES DROITS DES FEMMES DANS LA SPHÈRE PRIVÉE ET PUBLIQUE

1.1. LE TRAVAIL DES FEMMES ET LEUR À LA VIE POLITIQUE 7

1.2. LE MARIAGE 12

1.3. LE DIVORCE 18

1.4. LA SUCCESSION 21

2. COMPARAISON DES ATTITUDES, OPINIONS ET PRATIQUES DES ADULTES ET DES ADOLESCENTS CONCERNANT CERTAINS ASPECTS DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET DE LA VIOLENCE

2.1. OCCURRENCE ET NATURE DES INTERDITS FAMILIAUX 23

2.2. LE «CHOIX» DE L'HABILLEMENT 25

2.3. DE L'INTERDIT À LA VIOLENCE DOMESTIQUE 32

3. NIVEAU D'ADHÉSION AUX VALEURS ÉGALITAIRES CHEZ LES ADULTES ET CHEZ LES ADOLESCENTS (2008) ET ÉVOLUTION DE CE NIVEAU D'ADHÉSION ENTRE 2000 ET 2008 (CHEZ LES ADULTES)

3.1. COMMENT SE POSITIONNENT ADULTES ET ADOLESCENTS SUR UNE ÉCHELLE D'ADHÉSION AUX VALEURS ÉGALITAIRES? 36

3.2. ENTRE 2000 ET 2008 : ELÉVATION OU BAISSE DU NIVEAU D'ADHÉSION AUX VALEURS ÉGALITAIRES (CHEZ LES ADULTES) 40

3.3 LE POUVOIR EXPLICATIF DES VARIABLES SOCIOLOGIQUES 42

4. L'ENVIRONNEMENT AFFECTIF ET CULTUREL DE CES ADOLESCENTS QUI SE SONT EXPRIMÉS SUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE HOMMES ET FEMMES

4.1. LA COMMUNICATION PARENTS- ENFANTS ET DROIT À LA PARTICIPATION AUX DÉCISIONS FAMILIALES 44

4.2. L'ÉPANOUISSEMENT CULTUREL DES ENFANTS À TRAVERS LEURS LOISIRS 45

4.3. LES RELATIONS FILLES-GARÇONS : LA MIXITÉ À L'ÉCOLE 48

4.4. LA CONFRONTATION DE L'ADOLESCENT À LA VIOLENCE PHYSIQUE À L'ÉCOLE ET DANS LA RUE 49

CONCLUSION GÉNÉRALE 53

INTRODUCTION

Cette synthèse est issue d'une étude, basée sur deux enquêtes, l'une auprès des adultes (18 and et plus) et l'autre auprès des adolescents (14 à 17 ans), ayant comme objectif général :

- d'apprécier *le degré de connaissance et le niveau d'adhésion de la société algérienne des/ aux valeurs d'égalité et plus précisément à celles entre hommes et femmes;*

- *de **comparer** les opinions, les attitudes et comportements des adultes et ceux de la génération montante (adolescents) face aux mêmes que*stions fondamentales posées aux adultes sur la thématique de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la société algérienne;

- *d'apprécier certains aspects sur **l'état** des droits à l'épanouissement affectif et culturel des adolescents (droit à la participation aux décisions familiales, niveau de communication avec les parents, droit à l'intégrité physique, droit aux loisirs…);*

- *enfin, de voir de quelle façon a évolué le niveau d'adhésion aux valeurs égalitaires (hommes-femmes) chez les adultes entre 2000 et 2008, à travers les résultats d'une étude* réalisée, en 2000, par le Collectif 95 Maghreb-Egalité, CME 95[1], sur cette même thématique: mesurer, au sein de la population algérienne adulte (18 ans et plus), le degré d'adhésion aux valeurs égalitaires entre hommes et femmes. Une batterie de questions communes entre les deux enquêtes (2000 et 2008) a pu permettre cette comparaison.

Le contexte social, culturel et politique dans lequel se sont déroulées les deux enquêtes (en juin 2008) est quelque peu différent de celui qui a caractérisé la fin des années 1990, période au cours de laquelle s'est déroulée l'enquête du CME 95, soit au cours de l'année 2000. En effet, au plan politique un climat sécuritaire largement plus apaisé, en 2005, accompagné d'une certaine amélioration des conditions de vie des citoyens grâce à la hausse des prix du pétrole.

Une réforme importante du code de la nationalité et du code de la famille a eu lieu en 2005, dans le sens de l'égalité de droits entre hommes et femmes dans les domaines touchant à la vie privée et familiale. Désormais, la femme peut accorder sa nationalité à l'enfant et certains articles touchant aux chapitres du mariage, de la tutelle des enfants et du divorce de la femme sont amendés dans un sens plus égalitaire[2].

1. Le Collectif 95 Maghreb-Egalité a lancé, avec le soutien financier de l'UNIFEM, une enquête dans les 3 pays du Maghreb sur le *degré d'adhésion aux valeurs égalitaires dans les sociétés maghrébines*. L'étude/enquête du Maroc s'est déroulée en 1999. Celle de l'Algérie a été réalisée en 2000 (exécutée par le bureau d'études *Ecotechnics*, Alger, pour le compte du CME95). Pour des raisons indépendantes de la volonté des membres tunisiens du CME95, la même étude/enquête n'a pu être réalisée en Tunisie qu'en 2005. Ces enquêtes, dans chacun des pays, ont été réalisées sur des échantillons représentatifs de la population adulte de 18 ans et plus. En Tunisie, le rural n'a pas été enquêté.

2. De façon très synthétique : ces amendements ont fortement durci les conditions de la polygamie, ont supprimé la notion de chef de famille, ont accordé à la femme mariée une tutelle des enfants dans certaines conditions/ circonstances, reconnaissent le droit de divorce à la femme pour *mésentente continue*, et enfin permettent à la femme d'accorder sa nationalité à son enfant. *Pour plus de détails, se référer au guide des amendements du code de la famille, élaboré et publié par le CIDDEF en 2007.*

Au plan culturel et social, cet apaisement politique et la plus grande aisance financière de l'Etat, se sont également traduits par la reprise de plusieurs activités culturelles et sociales, non seulement dans la capitale, mais aussi dans les autres régions du pays, avec une dynamisation de la production artistique et littéraire. Ces soubresauts de la société civile sont plus à mettre sur le compte des propres ressorts de cette même société civile que sur le compte du pouvoir politique, dont le projet global au plan culturel et social demeure encore frileux face au courant conservateur et des valeurs qu'il diffuse et conforte dans la société..

Il est clair que le temps qui s'est écoulé entre 2000 et 2008 est *trop court* pour assister à des modifications notoires des comportements sociaux. Mais certains éléments de changement sont perceptibles et les opinions, plus sensibles aux conjonctures et aux enjeux politiques de l'heure, ont évolué.

Pour parvenir aux objectifs de cette étude, notre méthodologie s'est basée sur la réalisation d'enquêtes sur des échantillons représentatifs de la population adulte de 18 ans et plus et de la population adolescente de 14 à 17 ans (méthode des quotas).

Ces enquêtes sont des enquêtes quantitatives conduites sur la base de questionnaires où la plupart des questions sont des questions fermées. Certaines d'entre elles étaient semi-ouvertes.

Le questionnaire adulte comprend une soixantaine de questions, sans les questions de signalétique sur l'individu et sur son ménage d'appartenance. Le questionnaire adolescent est moins lourd (moins de questions) et n'intègre pas, par exemple, autant de questions sur le ménage d'appartenance que celles figurant dans le questionnaire adulte.

Avec l'accord du CME 95, les deux questionnaires partagent un ensemble de questions communes avec le questionnaire de l'enquête 2000, afin de pouvoir mesurer l'évolution des résultats, au moins chez les adultes (puisqu'en 2000, l'enquête n'a concerné que les adultes de 18 ans et plus).

La structure thématique de ces questionnaires en 2008 peut être schématisée de la façon suivante :

- Un corps commun de questions concernant la thématique des valeurs d'égalité entre hommes- femmes dans les deux questionnaires adulte et adolescent. Ce corps commun est lui-même repris du questionnaire de l'étude/enquête réalisée en 2000 sur la même thématique.

- Une partie spécifique du questionnaire concernant les droits des enfants (droit à la participation, droit à l'épanouissement affectif et culturel qui englobe la communication parents-enfants, le droit aux loisirs, la question de la violence à l'école, dans le milieu familial, la question de la mixité à l'école….). Celle-ci étant plus développée dans le questionnaire adolescents que dans le questionnaire adulte.

• Enfin, une partie qui traite de questions qui n'ont pas été abordées en 2000 et qui ne relèvent pas non plus de la problématique droit des enfants, comme les questions relatives au port du «hidjab» et au droit de l'enfant pris en «kafala».

Cette synthèse ne pourra pas livrer tous les résultats de toutes les questions abordées dans l'étude, elle fait la sélection (un peu arbitraire parfois) de résultats relatifs aux thèmes les plus importants et ne peut intégrer toutes les analyses approfondies de certains phénomènes.

Ainsi, trois moments organisent cette synthèse obéissant à des méthodes d'analyse différentes :

- Le premier moment est celui de la comparaison axée sur la thématique de l'égalité entre hommes et femmes. Une comparaison des résultats entre adultes et adolescents sur une sélection de sous- thèmes jugés importants et abordés, de surcroît, en 2000. La méthode d'analyse de ces résultats se fera question par question (ou par construction d'indices à partir de 2 ou 3 questions abordant le même sous-thème)

- Le second moment est celui qui va aller vers une méthode d'analyse plus globale, visant à donner une mesure du niveau d'adhésion des individus aux valeurs égalitaires en combinant toutes les questions relatives aux différents sous-thèmes liés à la problématique de l'égalité. C'est ce qu'on appellera *les échelles d'attitudes.* Elles permettent de positionner les individus sur une échelle de valeurs : ceux qui se trouvent en haut de cette échelle, soit ceux qui, par leur réponse aux différentes questions, se montrent les plus favorables à l'égalité des droits entre sexes; ceux qui se trouvent en bas de l'échelle, soit les réfractaires; et enfin, ceux dont les réponses les placent à un niveau intermédiaire d'adhésion à ce principe d'égalité.

- Le troisième moment aborde exclusivement la problématique de certains droits des enfants pour donner un aperçu de l'état de jouissance de ces droits, tant auprès des adolescents eux-mêmes qu'auprès des enfants des adultes interrogés (réponses des adultes). Loin d'être déconnecté des deux précédents moments, l'état de jouissance de ces droits fait vite apparaître le lien qui se tisse entre ce dernier moment et la manière dont la question de l'égalité entre sexes interpelle ces adolescents.

DROIT AU TRAVAIL DES FEMMES

EN 2000[3]

- Chez les hommes adultes : un tiers des hommes sont réfractaires au travail des femmes, **38% en 2008**

- Chez les femmes adultes : 18% des femmes sont réfractaires au travail des femmes, **25% en 2008.**

1. COMPARAISON DES ATTITUDES ET DES OPINIONS DES ADULTES ET DES ADOLESCENTS CONCERNANT LA PERCEPTION DES DROITS DES FEMMES DANS LA SPHÈRE PRIVÉE ET PUBLIQUE

1.1. LE TRAVAIL DES FEMMES ET LEUR PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE

1.1.1. DROIT AU TRAVAIL DES FEMMES, EN GÉNÉRAL

DES ADOLESCENTS À PEINE PLUS FAVORABLES QUE LES ADULTES AU TRAVAIL DES FEMMES : 3 ADOLESCENTS SUR 10

Cette question a été traitée en demandant aux interviewés leur accord ou leur désaccord (accord ou désaccord éventuellement assortis de conditions) aux trois propositions suivantes (formulées séparément) :

- Proposition 1 : «L*a femme a le droit de travailler à l'extérieur de la maison que si elle est seule à pouvoir subvenir aux besoins de sa famille.*»

- Proposition 2 : «*Quelle que soit sa situation, la femme devrait pouvoir travailler, si elle le souhaite.*»

- Proposition 3 : «*Pour avoir de l'argent pour elle et ses enfants, la femme devrait pouvoir travailler à l'extérieur de la maison pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants*.»

Pour mieux cerner les attitudes des adolescents et des adultes à l'égard du travail des femmes, nous avons construit un indice combinant ces trois propositions, en fonction des réponses données à chacune d'elles. Nous avons alors regroupé les réponses qui exprimaient, aux 3 questions, des positions favorables au travail des femmes, puis à l'opposé les réponses des individus hostiles au travail des femmes (quelle que soit la question). Dans le dernier groupe, nous retrouvons les individus dont les réponses sont mitigées, répondant à l'une de façon favorable et à l'autre de façon défavorable.

Ce qui nous donne donc 3 groupes d'individus ou d'adolescents :

- A un pôle, les individus incontestablement favorables au travail des femmes,

- au pôle opposé, ceux qui y sont totalement réfractaires,

- puis au milieu ceux qui sont ni entièrement favorables ni entièrement défavorables.

3. Collectif 95 Maghreb-Egalité, «*Degré d'adhésion aux valeurs égalitaires au sein de la population algérienne*», UNIFEM et Fondation F.Ebert, Alger janvier 2002.

Les résultats synthétisés montrent que :

- Contre toute attente, la part des adolescents favorables au travail des femmes, n'est PAS plus élevée que celle rencontrée chez les adultes: on compte environ **3 individus sur 10** que ce soit chez les adultes ou chez les adolescents (les écarts en deçà de 6 points n'étant pas assez significatifs.) Et ce sont toujours les femmes ou les filles (adolescentes) qui sont **plus** favorables que les individus de sexe masculin, chez les adultes comme chez les adolescents.

- Mais ces attitudes aussi peu «avant-gardistes» des adolescents par rapport aux adultes, résultent des attitudes des garçons qui sont très en retrait par rapport à celles des filles, au regard de la proportion de personnes hostiles au travail des femmes que l'on trouve chez les garçons : **soit 16% de filles contre 32% des garçons**... On trouve presque autant d'adolescents garçons défendant ce type d'attitude qu'au sein de la population adulte masculine. En fait, les attitudes des adolescents garçons se calquent presque sur celles des hommes adultes.

- Les filles adolescentes, elles, affichent moins souvent que leurs aînées, une attitude hostile au travail des femmes (16% contre 25%). Mais dans le même temps, elles n'affichent pas une attitude nettement plus favorable que leurs aînées. La proportion est d'un tiers dans ces deux populations féminines. En fait, ces adolescentes se réfugient un peu plus dans une position médiane entre les deux pôles, montrant à quel point un contexte particulier ou/et un rapport de force au sein de la société peuvent faire basculer ces jeunes dans l'un ou l'autre pôle.

GRAPHE N°01 : SEXE FEMININ

ATTITUDES DES ADOLESCENTES ET DES FEMMES ADULTES À L'ÉGARD DU TRAVAIL DES FEMMES

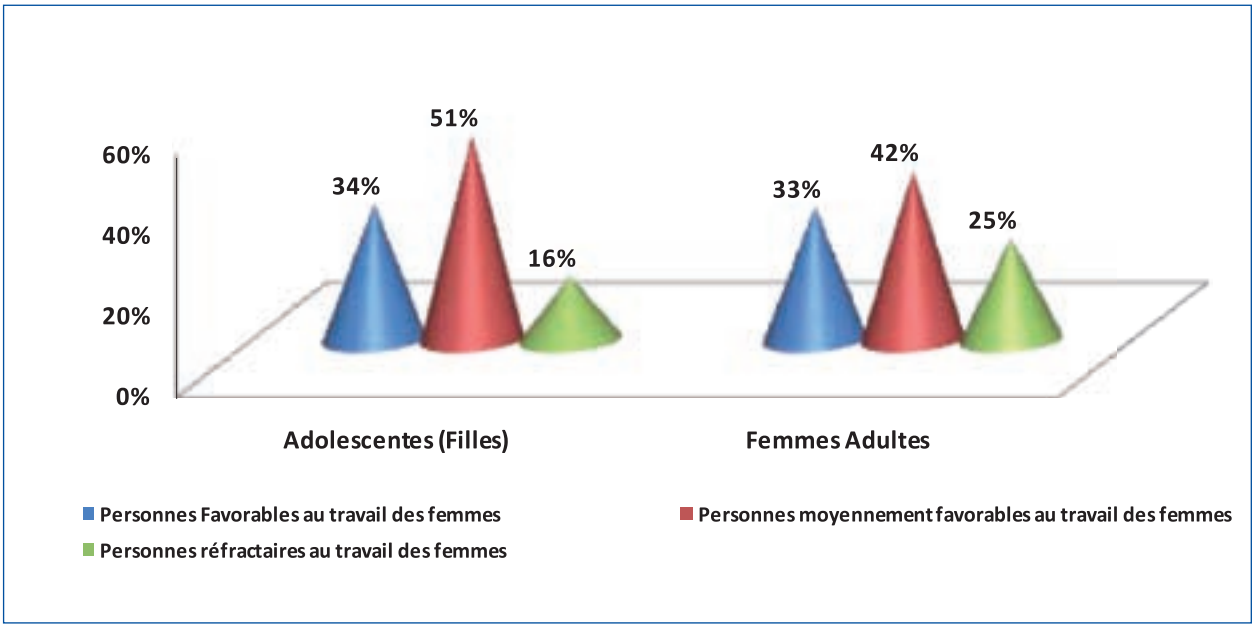

GRAPHE N°02 : SEXE MASCULIN

ATTI ...IES

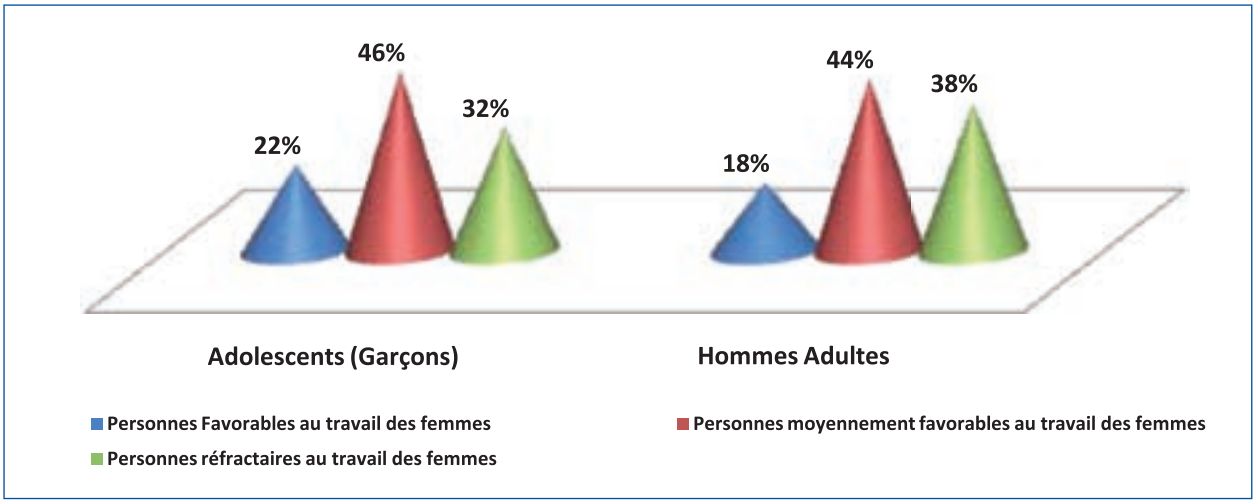

1.1.2. DROIT AU TRAVAIL DES FEMMES QUAND CE DROIT IMPLIQUE UNE FEMME MEMBRE DE SA FAMILLE OU LA PERSONNE ELLE-MÊME

UN QUART DES PÈRES, LA MOITIÉ DES MÈRES SOUHAITERAIENT QUE LEUR FILLE, MÊME MARIÉE, TRAVAILLE… 4 HOMMES CÉLIBATAIRES SUR 10 FAVORABLES AU TRAVAIL DE LEUR FUTURE ÉPOUSE…

Bien que ce thème n'ait été abordé qu'avec les adultes, il nous a paru important de l'évoquer ici, par le sens qu'il recouvre, même si la comparaison avec les adolescents n'est pas possible.

Ainsi, à travers, plusieurs questions nous avons demandé :

- Aux adultes qui avaient des enfants de sexe féminin, s'ils souhaitaient que leurs filles travaillent une fois mariées;
- Aux célibataires de sexe féminin, si elles souhaitaient travailler une fois mariées;
- Aux célibataires de sexe masculin si, une fois mariés, ils souhaitaient que leur épouse travaille ou non.

LES RÉSULTATS OBTENUS SONT LES SUIVANTS :

Aimeraient-ils que leur(s) fille(s), une fois marié(es), travaille(nt) ?

- Un quart des hommes (pères) et la moitié des femmes (mères) interrogées déclarent que oui.
- La position majoritaire des hommes (pères), soit 51%, mettent toujours des conditions à l'exercice d'un travail par leurs filles, à savoir : «si son mari l'y autorise.» Chez les femmes (mères), cette position se retrouve dans 36% des cas.
- Les personnes qui sont catégoriquement contre le travail de leur(s) fille(s) représentent la part la plus faible : 19% des hommes (pères) et 9% des femmes (mères).

- Quand on compare leur position à l'égard de leurs enfants de sexe féminin, par rapport au travail, et celle qu'ils ont affichée par rapport au travail des femmes en général, on s'aperçoit qu'il y a bien une certaine cohérence entre ces deux positions. En effet, parmi les personnes les plus favorables au travail des femmes, en général, 70% le sont aussi pour leur(s) fille(s); 2% seulement sont contre…. C'est parmi les personnes les moins favorables au travail des femmes que l'on rencontre le plus de pères ou de mères qui refusent que leur(s) fille(s) travaille(nt) une fois marié(es). Néanmoins, il est important de souligner qu'un quart des personnes qui se sont distinguées par leurs attitudes défavorables au travail des femmes en général, souhaiteraient, par contre, que leurs filles travaillent une fois mariées (sans conditions émises).

Les femmes célibataires aimeraient-elles travailler une fois mariées ?

- On sera surpris de voir que la population de célibataires est divisée en deux par rapport à cette question. La moitié répond sans équivoque que «oui» et l'autre moitié s'y refuse OU y met des conditions. Les refus comptent 17% des réponses; celles qui disent qu'elles envisageraient de travailler seulement dans le cas où le mari donnerait son autorisation ou seulement dans le cas d'un revenu insuffisant de l'époux, comptent 26% des réponses. Les 7% restants sont constitués par des femmes célibataires qui évoquent l'environnement social direct ou l'absence de formation (et instruction suffisante) pour expliquer leur refus ou réticence au travail.

- Comme pour les parents à l'égard du travail de leur fille, on observe également une cohérence des positions par rapport au travail des femmes en général et par rapport à la manière dont la célibataire se projette dans la sphère de l'activité. La cohérence est même plus marquée. 74% des femmes les plus favorables au travail des femmes en général, désirent, elles –mêmes, travailler une fois mariées (9% parmi elles ne le désirent pas). Cette proportion n'est plus que de 9% au sein des célibataires réfractaires au travail féminin en général.

Les hommes célibataires aimeraient-ils que leur future épouse travaille ?

- La position des hommes célibataires apporte également son éclairage sur l'insuffisante insertion des femmes dans le marché du travail.

  En effet, les attentes des femmes célibataires en termes de travail ne rencontrent pas tout à fait celles de leurs futurs conjoints : pas moins de 45% des hommes célibataires refusent que leur future épouse travaille…

- 37% de ces célibataires aimeraient que leur épouse travaille et 18% y mettent des conditions (naissance des enfants, insuffisance du revenu de l'intéressé).

- Encore plus cohérents que les autres, 70% des plus favorables au travail féminin en général, aimeraient que leur future épouse travaille et 1% seulement refusent. C'est exactement l'inverse que l'on observe au sein des célibataires hommes hostiles au travail féminin.

VOTER POUR UNE FEMME....

EN 2000

- **70%** des algériens (60% des hommes, 81% des femmes) se disaient disposés à élire une femme à un poste **de maire**. **En 2008,** cette proportion baisse à **53%** (38% des hommes et **67%** des femmes)

- **70%** se disaient disposés à élire une femme à un poste **de député** (61% des hommes, 80% des femmes). **En 2008**, cette part passe à **53%** (39% des hommes et 68% des femmes)

- **55%** des algériens se disaient disposés à élire une femme comme **président** (41% des hommes, 69% des femmes). **En 2008**, cette part passe à **36%** (24% des hommes, 48% des femmes)

1.1.3. Le droit des femmes d'être éligible

Autant d'individus entièrement favorables que d'individus hostiles à l'éligibilité d'une femme à des postes de décision politique, tant chez les adultes que chez les adolescents : un tiers dans chaque cas....

Nous avons procédé de la même manière que précédemment, en construisant un indice mesurant le degré d'adhésion des personnes à la participation politique des femmes selon leurs réponses aux trois questions suivantes :

- Question Q7A «*Vous personnellement voteriez-vous pour une femme pour qu'elle soit maire ?*»
- Question Q7B : «*Et pour qu'elle soit députée* ?»
- Question Q7C : «*Et pour qu'elle soit présidente* (*de la république*) ?»

Nous constituons 3 groupes : le premier est celui qui regroupe toutes les personnes ayant répondu «oui» aux trois questions. Le troisième regroupe les personnes ayant répondu «non» aux trois questions. Et le groupe médian est celui qui regroupe des personnes qui acceptent d'élire une femme à tel poste, mais pas à tel autre.

- Le traitement des résultats montrent une forte similitude entre les attitudes des deux populations, adolescente et adulte, aussi bien au niveau global que par sexe.
- De plus, ces deux populations, au niveau global, se répartissent presque également sur les trois attitudes : environ un tiers. En d'autres termes, il y a autant d'algériens qui seraient prêts à élire une femme aux trois postes évoqués que d'algériens qui s'y opposeraient totalement, quel que soit le poste, et que d'algériens dans une position intermédiaire. Et ceci tant chez les adolescents que chez les adultes
- Ce sont toujours les femmes/filles qui tirent vers «le haut» les attitudes de l'ensemble. Les hommes restent toujours plus réfractaires. Ainsi, 48% de filles adolescentes sont dans le pôle des plus favorables à l'élection d'une femme aux postes sus- cités, contre 21% de leurs camarades garçons. Idem chez les adultes : 46% contre 23%.

TABLEAU N°01 : COMPARAISON DES ATTITUDES DES ADOLESCENTS ET DES ADULTES PAR RAPPORT À LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE.

Indice	POPULATION ADOLESCENTE			POPULATION ADULTE		
	Garçons	Filles	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnes **entièrement favorables** à l'élection d'une femme à tous les postes : maire, député, présidente.	21%	48%	**34%**	23%	46%	**34%**
Personnes favorables à l'élection d'une femme **au moins à un poste** (mais pas à tous)	26%	30%	**28%**	25%	28%	**26%**
Personnes **opposées** à l'élection d'une femme **quel que soit le poste.**	53%	23%	**38%**	53%	26%	**39%**
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

1.2. LE MARIAGE

1.2.1. MARIAGE D'UNE ALGÉRIENNE AVEC UN ÉTRANGER

LA MOITIÉ DES ADULTES COMME DES ADOLESCENTS CONÇOIVENT UN TEL MARIAGE, MAIS À CONDITION QUE LE CONJOINT SOIT MUSULMAN. EN REVANCHE 2 ADOLESCENTS SUR 10 ET 1 ADULTE SUR 10 LE CONÇOIVENT, SANS CONDITIONS AUCUNE …

Le mariage d'une algérienne avec un étranger, sans aucune forme de réserves, ne rencontre que peu d'attitudes favorables. La moitié des adultes comme des adolescents ne conçoivent un tel mariage qu'assorti de conditions qui sont d'ordre confessionnel. En fait ce qui n'est pas accepté, c'est moins le mariage inter- nationalité que le mariage inter confessionnel. La conversion à l'islam ne constitue pas un obstacle réel, de par la relative simplicité de cet acte de conversion et de ses formes de «contrôle».

▪ 19% des adolescents, 13% des adultes expriment sans aucune réserve leur accord pour un mariage mixte d'une femme algérienne avec un étranger.

▪ Au sein des deux populations également, la moitié (5 sur 10) sont d'accord MAIS avec des conditions : que le conjoint soit musulman ou/et arabe. Le reste (soit un tiers) y est totalement opposé. Les adolescents, il est vrai, de par l'effet des attitudes des filles, y sont un peu moins opposés que les adultes.

Par sexe :

▪ Que ce soit chez les personnes de sexe masculin ou féminin (adolescents et adultes), la position de refus est toujours plus fréquente que celle qui accepte ce fait sans réserves. Et la position intermédiaire (avec des conditions) rassemble le plus d'hommes/ adolescents et de femmes/ adolescentes.

▪ Mais les personnes de sexe féminin demeurent toujours plus ouvertes que leurs homologues masculins. Chez les adolescentes comme chez les femmes adultes, le refus est moins fréquent qu'au sein des individus de sexe masculin, de façon plus claire chez les adolescentes.

▪ Ainsi, en dehors de l'opposition catégorique moins forte chez les adolescents, adultes et adolescents de même sexe présentent une même configuration de leurs attitudes.

GRAPHE N°03 : ATTITUDES PAR RAPPORT AU MARIAGE MIXTE D'UNE ALGÉRIENNE AVEC UN ÉTRANGER

POPULATION ADOLESCENTE

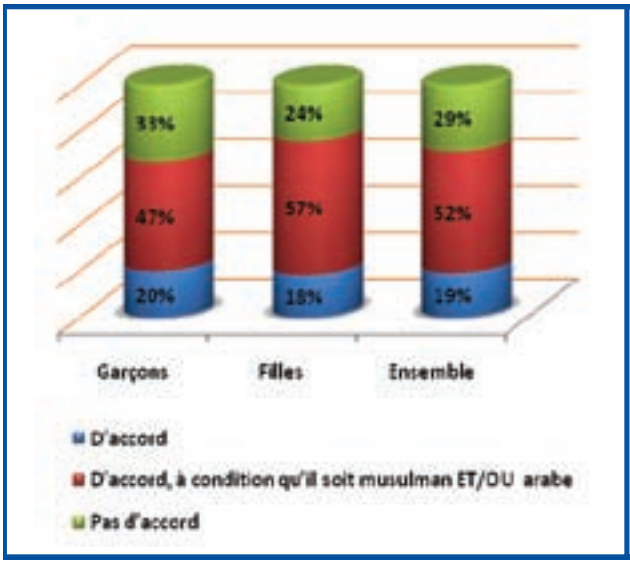

POPULATION ADULTE

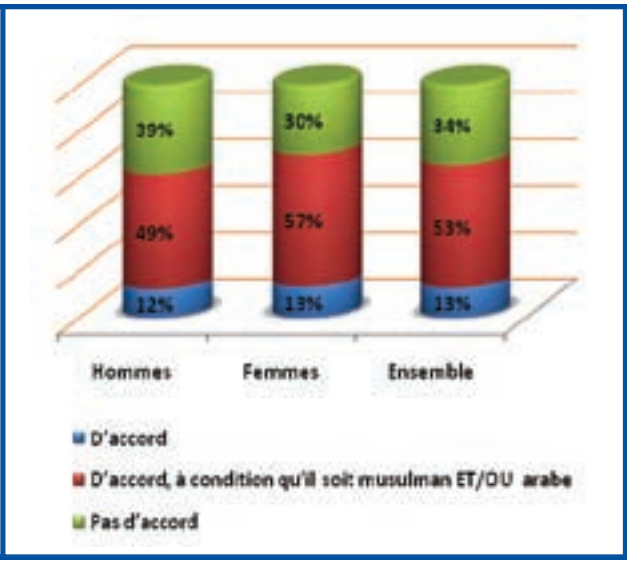

▪ Si les attitudes des algériens, adultes et adolescents, vis-à-vis du mariage mixte sont *relativement* indifférentes au milieu de résidence (urbain /rural), il n'en est pas de même de la **région.** Celle-ci influe un peu plus que le milieu de résidence et dans un sens assez particulier. En effet, les oppositions les plus fortes et dans le même temps les accords sans conditions sont les plus forts dans la région de la Kabylie, du Nord Centre et d'Alger. Alors que dans le reste des régions, c'est la position intermédiaire, mettant l'accent sur la condition de la confession, qui est la plus forte.

▪ L'élévation du **niveau d'instruction** (chez les adultes) détermine assez fortement l'attitude que l'on peut avoir par rapport à cette question. Mais, contrairement à ce qu'on aurait pu supposer, une instruction de plus en plus élevée n'entraîne pas des positions plus fréquemment favorables et sans conditions au mariage mixte, mais plutôt plus de positions intermédiaires (ni pour ni contre), c'est à dire conditionnées. En fait, l'écart le plus important s'enregistre surtout entre les personnes sans instruction (analphabètes) et celles qui ont un minimum d'instruction.

▪ L'effet de l'instruction se relève également dans la population adolescente à travers celle de leurs parents. Plus un adolescent a des parents instruits et plus il se montre favorable à ce mariage mixte, y compris sans conditions (19% quand le père est de niveau primaire ou moyen, contre 29% quand il est du supérieur). Ceci se vérifie tant avec le niveau d'instruction du père que de la mère.

GRAPHE N°04 : ATTITUDE DES ADULTES PAR RAPPORT AU MARIAGE MIXTE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

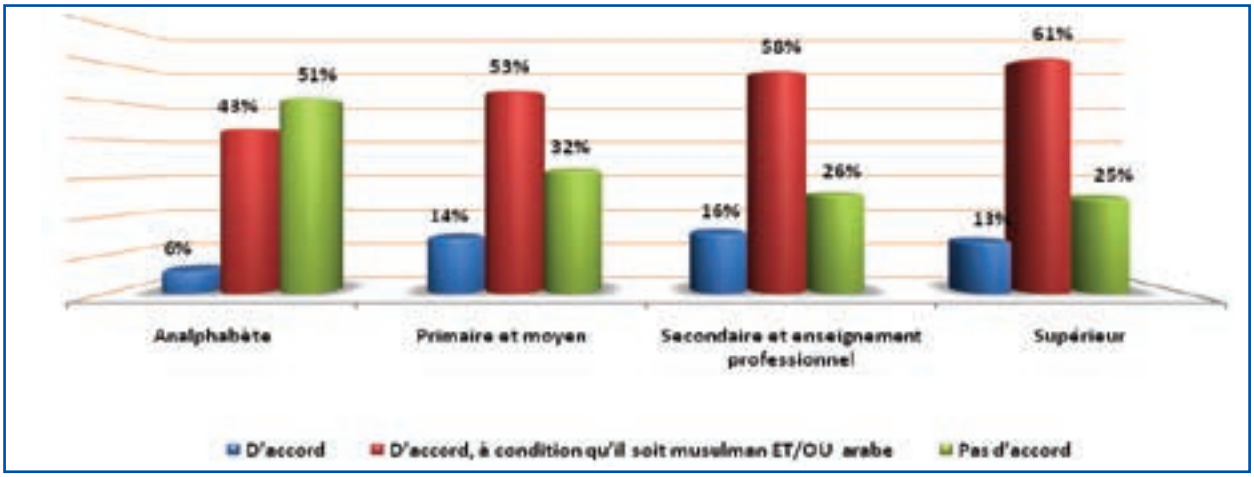

POLYGAMIE

EN 2000

- 51% des algériens (41% des hommes, 62% des femmes) étaient favorables à une suppression de la polygamie. **En 2008,** on a presque la même proportion globale qu'en 2000 (40% des hommes, 55% des femmes), à la différence près que 10% de ces personnes favorables précisent que cela est quand même permis par la religion.

- On retrouve la même proportion de femmes célibataires prêtes à se marier dans le cadre d'un couple polygame (avec ou sans conditions), soit près de 20%.

- Il y a légèrement plus d'hommes, en 2008, qui ne souhaitent PAS vivre dans le cadre d'un couple polygame, qu'en 2000 (soit 63% contre 57%)

1.2.2. MAINTIEN OU SUPPRESSION DE LA POLYGAMIE ?

LES ADOLESCENTS, FILLES ET GARÇONS, SONT PLUS FAVORABLES QUE LES ADULTES À LA SUPPRESSION DE LA POLYGAMIE, SOIT 6 ADOLESCENTS SUR 10 ET PRÈS DE 5 ADULTES SUR 10…

▪ En comptant les personnes qui sont pour sa suppression mais qui rajoutent que la polygamie est quand même permise par la religion, les proportions d'individus ainsi favorables à sa suppression sont de 57% chez les adolescents et 47% chez les adultes.

▪ De façon plus catégorique et sans aucune réserve, **la moitié des adolescents, contre 38% des adultes, sont pour une suppression de la polygamie**.

▪ En fait, au niveau global, moins chez les adolescents que chez les adultes, l'opinion des algériens est divisée en deux entre partisans et opposants à sa suppression et ce, quel que soit l'argument avancé. Mais cela est vrai seulement si l'on interprète la position des personnes qui se sont exprimées pour sa suppression mais avec une forme d'hésitation ou d'appréhension *(«d'accord, mais c'est permis par la religion»)*, comme étant une opinion favorable à la suppression de la polygamie.

Dans le cas contraire, nous aurions, chez les adultes, largement plus d'algériens plus ou moins opposés à sa suppression (soit 61%).

▪ L'argument religieux est cité explicitement par 10% des adolescents et par 14% des adultes, pour justifier le refus de sa suppression, mais cela ne veut pas dire que ceux qui ne l'ont pas dit ouvertement, ne la refusent pas aussi pour les mêmes raisons.

Cet argument religieux est cité (de façon explicite) plus fréquemment par les hommes que par les femmes. En effet, quand elles argumentent leur désaccord, les femmes et les adolescentes évoquent moins des raisons religieuses que des raisons liées à la nécessité de procréation (c'est-à-dire qu'elles sont pour la polygamie quand un homme est marié avec une femme ne pouvant pas avoir d'enfants.)

Par sexe :

- Filles et garçons adolescents sont plus favorables à sa suppression que les adultes de même sexe.

- Mais ce sont toujours les personnes de sexe féminin qui y sont plus favorables que celles du sexe masculin. L'écart est ici très net : de plus de 10 points que ce soit chez les adolescents ou les adultes.

Tableau N°02 : Opinions sur la suppression de la polygamie

Q14/Q25	POPULATION ADOLESCENTE			POPULATION ADULTE		
	Garçons	Filles	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
D'accord	43%	57%	50%	31%	45%	38%
D'accord, MAIS c'est permis par la religion	6%	9%	8%	9%	10%	9%
Total «D'accord»	49%	66%	**57%**	40%	55%	**48%**
Pas d'accord	27%	15%	21%	28%	18%	23%
Pas d'accord, car la religion le permet	14%	6%	10%	19%	9%	14%
Pas d'accord dans le cas où la femme ne peut pas avoir des enfants	9%	13%	11%	13%	17%	15%
Total «PAS d'accord»	51%	34%	**43%**	60%	45%	**52%**
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Niveau de connaissance de l'amendement de la loi sur la polygamie et opinion sur le contenu de cet amendement.

Il est clair que les adolescents sont moins informés que les adultes de cet amendement, en raison de leur jeune âge. La comparaison dans ce cas, n'est pas pertinente.

Ce qu'il faut prendre en compte est surtout le niveau d'information des adultes et leur opinion sur le contenu de cet amendement (on peut signaler simplement que les adolescents n'approuvent pas plus son contenu que les adultes).

L'amendement intervenu en 2005, sans supprimer la polygamie, tente d'en limiter la pratique en y mettant des conditions plus restrictives que celles qui prévalaient jusque là.

Ainsi, après avoir demandé aux personnes si elles avaient entendu parler de cet amendement, nous avons par la suite explicité, en termes simples, le contenu de cet amendement pour ensuite solliciter leur opinion sur ce contenu.

- 3 adultes sur 10 disent être informés de l'existence de cet amendement.

- Après avoir pris connaissance du contenu de cet amendement, trois quart des adolescents et la même proportion des adultes sont d'accord avec le contenu de l'amendement qui limite la pratique de la polygamie.

- Ce sont les femmes/ filles qui marquent une adhésion plus forte à cet amendement que leurs homologues masculins. Mais les hommes/garçons sont quand même majoritairement pour cet amendement (près de 7 sur 10).

- Encore une fois, l'appartenance de sexe module plus les opinions que la différence de génération (âge).

Quand la personne est directement concernée, que pense-t-elle de la polygamie ?

On souhaiterait savoir **si** les opinions que les individus défendent quant à une éventuelle proposition de suppression de la polygamie, *correspondent*, un tant soit peu, à leurs pratiques ou à ce qui pourrait être leur pratique s'ils étaient directement et personnellement mis en situation de polygamie ou de vivre cette situation.

Les résultats sont les suivants :

- ***Femmes mariées :*** *accepter ou non que son époux prenne une seconde épouse et opinion sur une éventuelle suppression de la polygamie*

- Rappelons d'abord que la moitié des femmes mariées sont CONTRE la suppression de la polygamie. Toutefois, 9% d'entre elles seulement affirment qu'elles accepteraient que leur mari prenne une seconde épouse, 91% refusent…

- ***Femmes célibataires :*** *accepter ou non de se marier avec un homme ayant déjà une autre épouse et opinion sur une éventuelle suppression de la polygamie*.

- Les résultats sont ici assez surprenants, dans le sens où pas moins d'un tiers de ces femmes célibataires serait disposé à convoler dans le cadre d'un couple polygame, même si elles y mettent des conditions : *la stérilité de la première épouse; la possession par le futur conjoint de moyens matériels suffisants,* pour ne citer que les principales. Parmi ce tiers de célibataires, la majorité (81%) est CONTRE la suppression de la polygamie… 20% y sont donc favorables.

- Cette question est tellement complexe, de par son fort contenu religieux et du fait qu'il touche à un aspect aussi socialement important que le mariage, qu'il n'est pas étonnant de trouver quelques «incohérences» entre les opinions à ce sujet. C'est ainsi que l'on trouvera *parmi* les 40% de femmes célibataires favorables à la suppression de la polygamie, 14% d'entre elles qui seraient prêtes à faire un mariage polygame. Au sein de celles qui sont contre sa suppression, cette part grimpe à 38%.

- ***HOMMES quel que soit leur statut matrimonial :*** *accepter ou non de se marier avec plus d'une épouse et opinion sur une éventuelle suppression de la polygamie.*

▪ 17% seulement des hommes accepteraient de vivre dans un cadre polygame, (soit environ 2 millions d'hommes), ce qui se situe en deçà de la «demande» ou de la «disposition» des femmes célibataires à faire un mariage polygame…

▪ Parmi les 35% d'hommes favorables à la suppression de la polygamie, 6% ont affirmé que l'idée de vivre en polygame ne les gêneraient pas, contre une part de 22% parmi ceux qui s'opposent à sa suppression.

1.2.3 Qui doit avoir la tutelle des enfants dans le couple ?

Les adolescents, plus que les adultes, souhaiteraient une tutelle conjointe des enfants : 7 adolescents sur 10 et 6 adultes sur 10…

Tutelle des enfants

EN 2000

- **75%** des algériens étaient pour une tutelle conjointe (du père ET de la mère) des enfants (66% des hommes et 83% des femmes). En 2008, cette part passe à **65%** (54% des hommes et 75% des femmes.)

▪ 74% des adolescents, 64% des adultes aimeraient que la tutelle des enfants soit exercée par le père ET la mère. C'est l'opinion dominante tant chez les uns que les autres.

▪ Mais un tiers des adultes (35%) considère encore que le père doit être le SEUL tuteur, contre 26% des adolescents.

Par sexe :

▪ Encore une fois, les personnes de sexe féminin sont largement plus nombreuses que leurs homologues masculins à ne pas écarter la mère de cette tutelle.

Néanmoins, on doit relever que les adolescents garçons (peut-être en raison de l'affection qui les lie encore fortement à leur mère) sont moins nombreux que leurs aînés (adultes hommes) à s'opposer à ce partage de tutelle (34% contre pas moins de 46% chez les hommes…)

Tableau N°03 : Opinions à l'égard de l'exercice de la tutelle des enfants : par le père seulement OU par le père ET la mère

	POPULATION ADOLESCENTE			POPULATION ADULTE		
	Garçons	Filles	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1 er. Avis «Le père doit être le seul tuteur des enfants	34%	17%	**26%**	46%	25%	**35%**
2ème. Avis «Le père ET la mère devraient exercer ensemble la tutelle des enfants»	66%	83%	**74%**	54%	75%	**64%**
Total	100%	100%	**100%**	100%	100%	**100%**

1.3. LE DIVORCE

1.3.1. LE DROIT DES FEMMES AU DIVORCE

LES ADOLESCENTS PLUS QUE LES ADULTES ACCORDENT PLUS FACILEMENT AUX FEMMES LE DROIT AU DIVORCE, MAIS CHEZ CES DEUX POPULATIONS LE TRAVAIL ET LA POURSUITE DES ÉTUDES DE L'ÉPOUSE NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME MOTIFS «RAISONNABLES» DE DIVORCE.

Nous avons demandé, pour quatre situations précises, si les personnes jugeaient raisonnable ou non qu'une femme demande le divorce. Ces situations sont les suivantes :

- l'époux interdit à son épouse de travailler;

- l'époux interdit à son épouse de poursuivre ses études;

- l'époux violente son épouse (en précisant que ce dernier n'est ni alcoolique, ni chômeur);

- l'époux désire prendre une seconde épouse.

▪ Si la pratique de la polygamie ET l'exercice de la violence par l'époux sont considérés par plus de la moitié (61% des adolescents et 64% des adultes) comme des motifs raisonnables de demande de divorce par l'épouse, les positions se durcissent fortement quand il s'agit d'études ou de travail.

▪ Seuls 11% d'adolescents et 5% d'adultes considèrent qu'interdire à son épouse de poursuivre ses études et de travailler constituent des motifs valables de divorce : les individus de sexe féminin plus que ceux de sexe masculin.

LES RAISONS «LÉGITIMES» DU DIVORCE

EN 2000

- **78%** des algériens considéraient qu'il n'était *PAS raisonnable* qu'une femme demande le divorce si son mari lui interdisait de travailler (79% des hommes, 77% des femmes). En 2008, cette part passe à **89%** (90% des hommes, 88% des femmes) …

- **63%** des algériens considéraient qu'il n'était *PAS raisonnable* qu'une femme demande le divorce si son mari lui interdisait de poursuivre ses études. En 2008, cette part passe à **82%** (84% des hommes, 80% des femmes)…

- **29%** des algériens considéraient qu'il n'était PAS raisonnable qu'une femme demande le divorce si son mari prenait une seconde épouse. En 2008, cette part passe à **34%** (38% des hommes, 31% des femmes)…

▪ Les plus «avant-gardistes», c'est à dire ceux qui trouvent normal qu'une femme demande le divorce dans les quatre situations sus- citées sont minoritaires : **9% des adolescents et 4% des adultes** ! A contrario, ceux qui, quelle que soit la situation, n'accordent aucun droit à la femme de divorcer **sont plus nombreux chez les adultes, soit 17%, que c**hez les adolescents ils sont autant que les premiers, soit 10%…

▪ On notera que la proportion de femmes adultes refusant tout droit au divorce (dans les quatre situations) est ***équivalente*** à celle des hommes. Ce qui, par contre, n'est pas le cas des adolescentes qui sont 2 fois moins nombreuses que leurs homologues garçons (6% contre 15%) à être aussi catégoriques.

Tableau N°04 : Les motifs jugés raisonnables*
pour une demande de divorce par une femme

Il est raisonnable qu'une femme demande le divorce dans le cas où…	POPULATION ADOLESCENTE			POPULATION ADULTE		
	Garçons	Filles	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Le mari interdit à son épouse de travailler à l'extérieur de la maison	14%	21%	**17%**	9%	10%	**9%**
Le mari interdit à son épouse de poursuivre ses études	19%	30%	**25%**	14%	18%	**16%**
Le mari frappe sa femme (le mari n'est ni alcoolique, ni chômeur)	68%	79%	**74%**	64%	67%	**66%**
Le mari a pris une seconde épouse	68%	79%	**74%**	59%	67%	**63%**

* Les % figurant dans le tableau expriment la proportion de personnes qui jugent «raisonnable» qu'une femme demande le divorce dans la situation mentionnée (en ligne). Le reste (soit la différence entre 100% et le pourcentage en question) exprime la part des individus qui jugent le motif «NON raisonnable».

Graphe N°05 : Les motifs jugés raisonnables
pour une demande de divorce par une femme

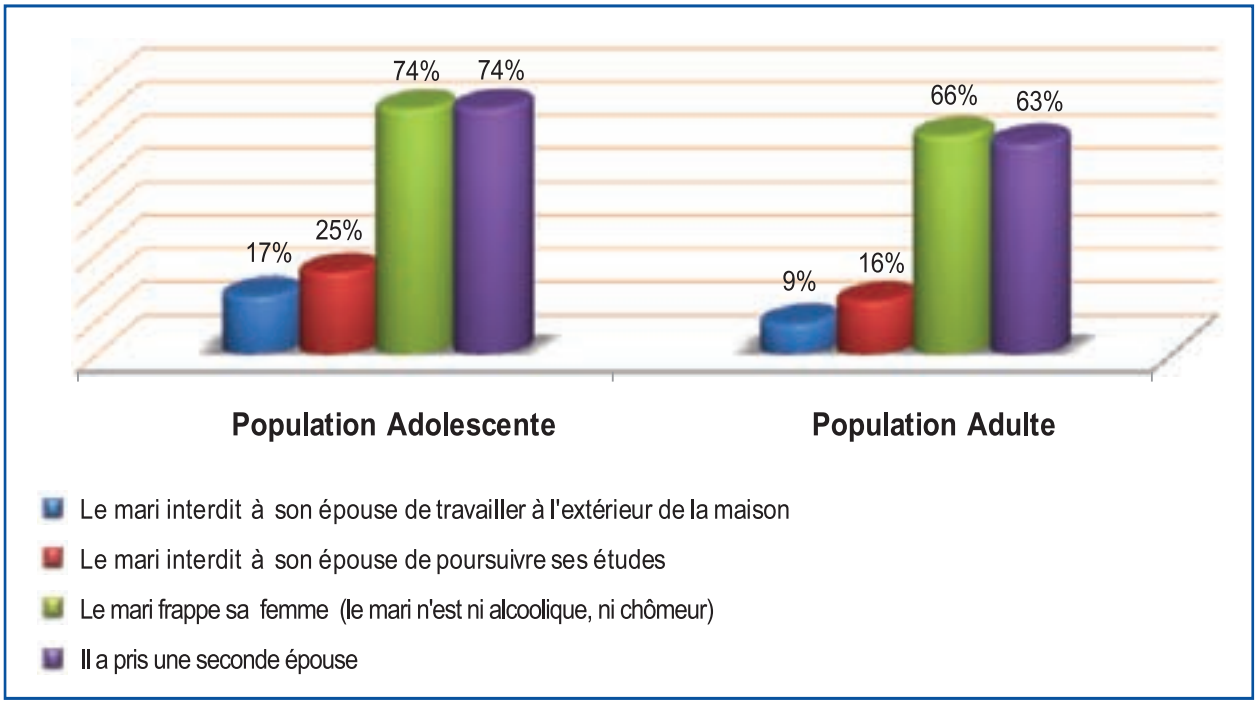

1.3.2. LA FEMME DIVORCÉE QUI SE REMARIE ET LA GARDE DES ENFANTS

DEUX TIERS DES ADOLESCENTS ET PRESQUE AUTANT CHEZ LES ADULTES, FAVORABLES À CE QUE LA FEMME DIVORCÉE CONSERVE CE DROIT DE GARDE APRÈS UN REMARIAGE. LES INDIVIDUS DE SEXE FÉMININ NETTEMENT PLUS FAVORABLES QUE CEUX DE SEXE MASCULIN…

▪ Au niveau global (sexes confondus), nous avons la même configuration des opinions entre adultes et adolescents : un tiers est **contre** ce droit de garde, les deux tiers, au contraire, pensent que ce droit de garde des enfants doit être conservé contrairement à ce que la loi stipule.

DROIT DE GARDE DES ENFANTS PAR LA FEMME DIVORCÉE QUI SE REMARIE

EN 2000

- Il y autant d'algériens en 2000 (64%) qu'en 2008 (62%) qui déclarent que la femme divorcée qui se remarie ne devrait PAS perdre son droit de garde sur ses enfants (la moitié des hommes, les deux tiers des femmes que ce soit en 2000 ou en 2008).

▪ C'est une des rares situations où les garçons adolescents se différencient des adultes hommes, quant à la perte de ce droit de garde. On peut y voir là aussi l'effet encore prégnant d'un amour filial qui rend douloureux à l'adolescent et à l'adolescente l'idée d'être séparé(e) de sa mère.

▪ Au sein des adultes, en revanche, le clivage est net : 75% des femmes affirment que ce droit de garde doit être conservé, contre 55% des hommes…

TABLEAU N°05 : LE DROIT DE GARDE DES ENFANTS DE LA FEMME DIVORCÉE, QUAND ELLE SE REMARIE.

Q21/Q35	POPULATION ADOLESCENTE			POPULATION ADULTE		
	Garçons	Filles	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Devrait perdre la garde des enfants	33%	27%	**30%**	45%	25%	**35%**
Ne devrait PAS perdre la garde des enfants	67%	73%	**70%**	55%	75%	**65%**
Total	100%	100%	**100%**	100%	100%	**100%**

1.4. La succession ou partage égalitaire de l'héritage entre hommes et femmes

6 adolescents sur 10 et près de 5 adultes sur 10 favorables au partage égalitaire de l'héritage, mais ce sont les individus de sexe féminin et particulièrement les filles adolescentes qui concentrent le plus d'avis favorables…

▪ L'héritage est une question très sensible. Plus que les autres questions, elle évoque chez les personnes la règle religieuse qui exclut toute égalité dans le partage de l'héritage. Et nul ne peut la contourner, car elle est inscrite et appliquée à la lettre dans la loi en vigueur sur la succession. Pourtant, on ne peut qu'être surpris par la part des personnes disposées à épouser l'idée d'un partage égalitaire, soit près de la moitié des adultes, et près des deux tiers des adolescents. Cette proportion relativement élevée est plus le fait des femmes/ filles que des hommes. Elle illustre magistralement, comment la sauvegarde des intérêts, et de l'autre la recherche d'une sécurité matérielle par l'accès au patrimoine (pour les femmes), peuvent faire passer au second plan des considérations religieuses, pourtant assez influentes dans la formation des autres opinions relatives aux valeurs égalitaires entre hommes et femmes.

Les résultats suivants sont parlants :

▪ Au niveau global, cette attitude des femmes/filles, fait que la part globale (sexes confondus) de personnes favorables à ce partage égalitaire est de 6 adolescents sur 10 et de près de 5 adultes sur 10.

▪ Ce sont les individus de sexe féminin qui se démarquent nettement, en affirmant pour plus de la moitié **(58% des femmes et pas moins de 76% des adolescentes**) leur adhésion à cette proposition de partager de façon égale entre hommes et femmes l'héritage familial. Du côté du sexe **masculin,** cette adhésion baisse à **38% chez les hommes et à 50% chez les garçons** adolescents.

Héritage

EN 2000

- La moitié **(53%)** des algériens (36% des hommes, 69% des femmes) étaient favorables à un partage égalitaire de l'héritage entre frères et sœurs. **En 2008**, cette part diminue pour se situer à près d'un tiers, soit **28%** (opinion défendue par 35% des femmes et 20% des hommes).

▪ Les proportions ci-dessus incluent dans la part des opinions considérées favorables, celles des personnes qui expriment *leur accord* en se sentant obligées de préciser que ce partage égal n'est pourtant *pas* permis par la religion. Car considérer le partage égal de l'héritage comme «une bonne chose», même avec une certaine frilosité traduit, de notre point de vue, plus une attitude positive que négative par rapport à l'idée d'une égalité dans le partage de l'héritage.

TABLEAU N°06 : PROPOSER UN PARTAGE ÉGALITAIRE DE L'HÉRITAGE ENTRE HOMMES ET FEMMES : UNE «BONNE CHOSE» OU UNE «MAUVAISE CHOSE» ?

Q24/Q41	POPULATION ADOLESCENTE			POPULATION ADULTE		
	Garçons	Filles	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Bonne chose	33%	51%	42%	20%	33%	27%
Bonne chose, mais pas autorisé par la religion	16%	25%	21%	14%	25%	19%
***Sous total* /Bonne chose**	**49%**	**76%**	**63%**	**34%**	**58%**	**46%**
Mauvaise chose	34%	10%	22%	25%	11%	18%
Mauvaise chose, car interdit par la religion	18%	13%	15%	41%	31%	36%
***Sous total* /Mauvaise chose**	**52%**	**23%**	**37%**	**66%**	**42%**	**54%**
Total	100%	100%	**100%**	100%	100%	**100%**

GRAPHE N°06 : DROIT AU PARTAGE ÉGALITAIRE DE L'HÉRITAGE ENTRE HOMMES ET FEMMES

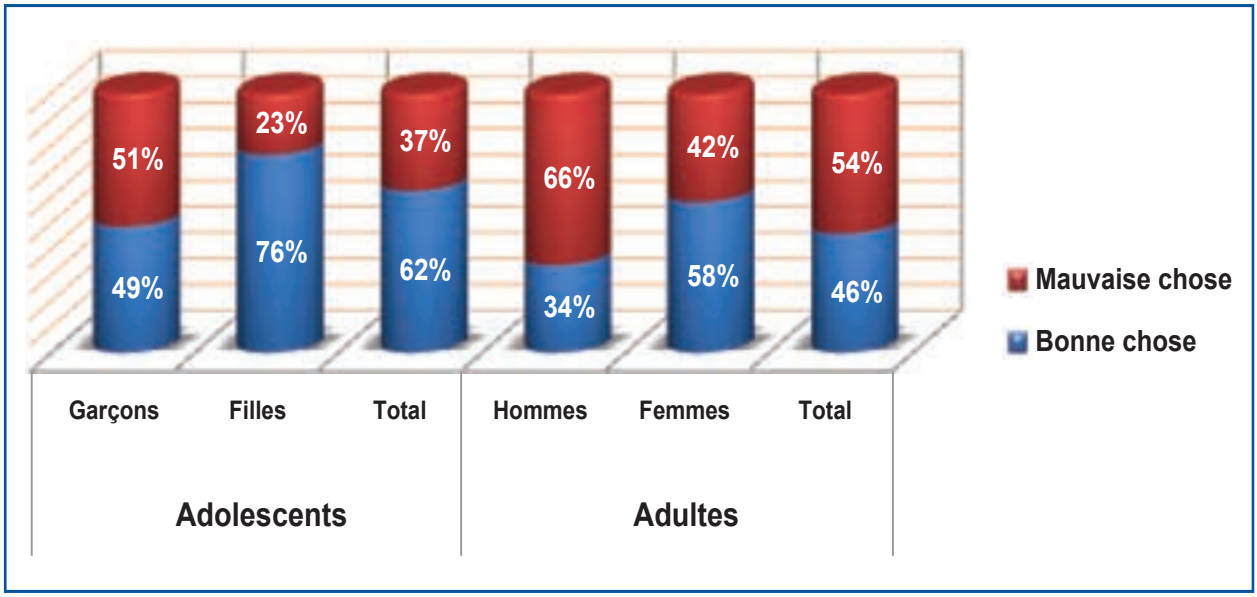

2. Comparaison des attitudes, opinions et pratiques des adultes et des adolescents concernant certains aspects des libertés individuelles et de la violence

2.1. Occurrence et nature des interdits familiaux

2.1.1. Occurrence de ces interdits

A l'âge adulte, les interdits familiaux touchent largement plus les femmes que les hommes : 4 femmes sur 10 et 1 homme sur 10. A l'adolescence, cette différence de sexe n'existe pas.

▪ En effet, **4 femmes sur 10 et 1 homme sur 10** déclarent subir *au moins* un interdit familial, alors que cette proportion est de **9 sur 10**, quand on est adolescent et *de la même façon que l'on soit fille ou garçon*.

▪ Au niveau des adolescents, cette «non discrimination» par rapport aux interdits, révèle à quel point les parents semblent avoir retiré leur confiance à un environnement extérieur considéré de moins en moins sûr et plutôt incitateur de conduites fortement répréhensibles. Un environnement qui, traditionnellement, était pourtant jugé comme peu dangereux pour les enfants de sexe masculin.

Tableau N°07 : Fréquence des interdits Familiaux chez les adultes et chez les adolescents

DECLARE	POPULATION ADOLESCENTE		POPULATION ADULTE	
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Subir AUCUN interdit	7%	7%	61%	87%
Subir entre 1 et 3 interdits	72%		25%	
Subir 4 interdits et plus	21%		14%	
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

2.1.2. Nature de ces interdits

La fréquentation du sexe opposé, chez les adolescents, la liberté de mouvement et d'habillement chez les adultes sont les interdits les plus fréquents chez les filles/femmes déclarant subir un ou des interdit(s) familiaux…

Adolescentes ou femmes adultes, elles connaissent presque le même *type d'interdits*. La liberté individuelle et plus particulièrement **la liberté de se mouvoir à l'extérieur de l'espace privé** est visée en premier lieu.

Mais *chez les adolescents*, leur statut particulier de mineur, de responsabilité des parents quant à leurs actes, et leur jeune âge fait qu'on ne peut analyser de la même manière les interdits relatifs à la liberté de mouvement dont ils sont l'objet. En revanche, on attirera l'attention sur la fréquence élevée des interdits relatifs, ceux-là, au maintien de ***la séparation des sexes***.

Le contrôle s'étend au corps des femmes/ filles**. L'obligation du port du «hidjab»** est largement évoquée par les femmes mais aussi par de jeunes filles de 14 à 17 ans (même si c'est moins souvent que chez les adultes). Le contrôle de l'apparence s'est durci par rapport à 2000. Non seulement la fréquence de cet interdit est plus élevée, mais elle s'exprime en 2008 par l'obligation du port du «hidjab» pour pouvoir sortir.

A cela, s'ajoute la question du **travail** qui demeure une interdiction non des moindres (le travail ne concerne évidemment que les femmes adultes).

➢ **Chez les Femmes Adultes**

On rappelle que parmi toutes les femmes, 39% (soit 4 femmes sur 10) déclaraient subir des interdits. Nous allons, dans ce qui suit, examiner quels types d'interdits sont les plus souvent cités**.** Les femmes peuvent citer soit *un ou plusieurs* interdits.

Par ordre décroissant, les interdits les plus fréquemment évoqués sont les suivants :

▪ **La sortie sans motifs ou sans être accompagnée par un membre de la famille** (évoquée par 8 femmes sur 10).

▪ **Sortir sans mettre de «*hidjab*»** (évoqué également par près de 8 femmes sur 10)

▪ **Travailler** (évoqué par 5 femmes sur 10),

▪ *Cité avec la même fréquence que l'interdiction de travailler* : **Avoir des ami(e)s, rendre visite à de la famille, rencontrer des gens à l'extérieur** (évoqué aussi par 5 femmes sur 10)

▪ **Continuer ses études ou faire une formation** (évoqué par 3 femmes sur 10)

▪ *Cité avec la même fréquence que l'interdiction précédente : Se* **marier avec la personne que l'on aime.**

➢ **Chez les Adolescentes**

On rappelle que parmi toutes les adolescentes, 93% (soit 9 adolescentes sur 10) déclaraient subir des interdits**.** Comme pour les adultes, ces adolescentes peuvent citer soit ***un ou plusieurs*** interdits**.**

Par ordre décroissant, les interdits les plus cités par les adolescentes sont les suivants :

▪ **Parler ou fréquenter un garçon** (évoquée par 8 adolescentes sur 10).

▪ **Sortir sans mettre de «*hidjab*»** (évoqué par 4 adolescentes sur 10). Avec une même fréquence, nous avons :

▪ **La sortie sans motifs ou la sortie pour se promener.**

▪ **Faire du sport ou d'autres activités culturelles** (évoqué par près de 3 adolescentes sur 10)

➢ **Chez les Hommes et les Adolescents**

Comme en 2000, l'analyse des interdits montre qu'on interdit *peu* aux hommes, mais beaucoup aux femmes. Elle montre aussi que les interdits, quand ils existent, s'emploient à contrôler, chez les femmes, leur liberté de mouvement et l'expression du corps (à travers la manière de s'habiller*)* et *chez les hommes*, s'emploient à limiter leur liberté de mouvement pour éviter des dangers extrême que peut abriter l'environnement extérieur.

▪ **Les hommes adultes, -le plus souvent des jeunes de moins de 25 ans-** qui se déclarent objet d'interdits font référence, le plus souvent, à des maux sociaux desquels la famille veut les tenir éloignés. Il s'agit, en général, de la *consommation de drogue*, *de tabac*, *de sorties nocturnes* (rentrer même trop tard le soir), de «*mauvaises fréquentations*.» On relèvera que comparativement à l'enquête de 2000, l'évocation de l'interdiction de *boissons alcoolisées* est plus fréquente.

De façon plus marginale, on rencontre des hommes qui semblent souffrir du contrôle familial sur leur vie conjugale ou sur leur choix matrimonial ou sur leur désir de quitter le pays (émigrer).

▪ **Chez les adolescents (garçons)**, c'est aussi la crainte des fléaux sociaux qui constitue le plus gros des interdits. Un environnement de moins en moins sécurisé en est probablement la raison.

On interdit très souvent aux adolescents de *rentrer tard le soir*, *de fréquenter «des voyous»*, *de ne pas fumer*, *de se tenir éloigné de l'alcool, de la drogue*.

▪ Un autre type d'interdits mérite qu'on s'y arrête, car il se classe juste derrière ceux évoqués précédemment (avec 4 adolescents sur 10 qui le citent). Il s'agit de l'interdiction de «*parler ou de fréquenter des filles*». Ce même interdit (mais pour l'autre sexe) est aussi celui qui est le plus souvent cité par les adolescentes (8 sur 10).

2.2. LE «CHOIX» DE L'HABILLEMENT

2.2.1. LA VISION DES ALGÉRIENS QUANT À LA TENUE VESTIMENTAIRE EXTÉRIEURE DES FEMMES

DES ADOLESCENTS À PEINE PLUS TOLÉRANTS QUE LES ADULTES : 6 ADOLESCENTS SUR 10 ET 7 ADULTES SUR 10 AIMERAIENT QUE DANS LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE «TOUTES LES FILLES/ FEMMES PORTENT LE ¨HIDJAB¨»…

Pour mieux comprendre le positionnement de chacun, nous rappelons la question : *«Aujourd'hui, dans notre société, il y a des filles/femmes qui portent le «hidjab» et d'autres qui ne le portent pas. Des gens aimeraient que cela reste comme cela; d'autres préféreraient plutôt que toutes les filles/femmes portent le «hidjab» et d'autres aimeraient que personne ne le porte. De quel avis se rapproche le plus votre opinion personnelle ?»*

▪ Le maintien de la situation actuelle où, en fait, il existe plus de femmes qui portent le «hidjab» que de femmes sans «hidjab», ne semble pas satisfaire les adolescents comme les adultes. Ils sont moins nombreux (4 adolescents sur 10 et 3 adultes sur 10) à défendre une situation de diversité et de différence qu'une situation d'uniformité. Très marginaux, sont ceux et celles qui souhaitent qu'aucune femme ne soit «voilée» : moins de 5% de la population des jeunes et des adultes (autant de personnes de sexe féminin que de sexe masculin).

▪ Bien entendu, *les femmes/filles sont moins intolérantes que leurs homologues masculins*. Toutefois, la moitié d'entre elles défend le voile et désire le généraliser à l'ensemble de la société : soit, **5 adolescentes sur 10 et 6 femmes sur 10**, ***contre* 6 adolescents**/garçons **sur 10 et 7 hommes sur 10.** L'écart de sexe est bien là, mais moins important qu'attendu**.**

TABLEAU N°08 : COMMENT LES ALGÉRIEN(NE)S SOUHAITENT-ILS/ELLES VOIR LES FEMMES HABILLÉES À L'EXTÉRIEUR ?

Q56/Q58 «*Aujourd'hui dans notre société, il y a des filles/femmes qui portent le «hidjab» et d'autres qui ne le portent pas. Des gens aimeraient que cela reste comme cela; d'autres préféreraient plutôt que toutes les femmes portent le hidjab et d'autres aimeraient que personne ne le porte. De quel avis se rapproche le plus votre opinion personnelle ?*»	**POPULATION ADOLESCENTE**			**POPULATION ADULTE**		
	Garçons	**Filles**	**Ensemble**	**Hommes**	**Femmes**	**Ensemble**
Que cela reste comme cela	34%	49%	**41%**	29%	38%	**33%**
Que **toutes** les filles/femmes portent le «hidjab «	62%	48%	**55%**	68%	60%	**64%**
Que **personne** ne porte le «*hidjab*»	4%	4%	**4%**	4%	2%	**3%**
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Une vision très différenciée selon la région

▪ Il nous a semblé utile ici de faire une petite digression pour évoquer **les importantes différences régionales** par rapport à *cette question*. Pour quelle raison ? Parce que ces différences montrent avec éloquence que la vision tolérante constatée au niveau de toute la population, dans une proportion de 3 à 4 personnes sur 10, selon qu'elle soit adolescente ou adulte, tient aux opinions et attitudes de la région Centre et plus particulièrement d'Alger et de la Kabylie.

▪ On citera à titre d'exemple, les résultats suivants : **deux tiers des algérois, la moitié des kabyles** demeurent tolérants par rapport à cette question que ce soit au sein des adultes ou des adolescents. L'opinion qui exprime le désir de voir, au contraire, *toutes* les femmes porter le «hidjab» est partagée par moins de personnes, alors qu'elle est largement majoritaire dans toutes les autres régions. Seules les régions *Nord Centre* et le *Sud Ouest* voient leurs opinions réparties plus ou moins également entre les deux positions.

▪ Enfin, fait à souligner : près de **16% des adolescents** de la région d'Alger et 14% de ceux de Kabylie souhaiteraient que les femmes ne portent pas de «hidjab», autant chez les adultes kabyles (14%) mais bien moins chez les adultes algérois (3%).

Ce sont les *seules* régions où cette opinion a été exprimée de façon significative.

Graphe N°07 : Réponses des ADULTES : Les régions et la vision TOLERANTE par rapport à la tenue vestimentaire extérieure des femmes

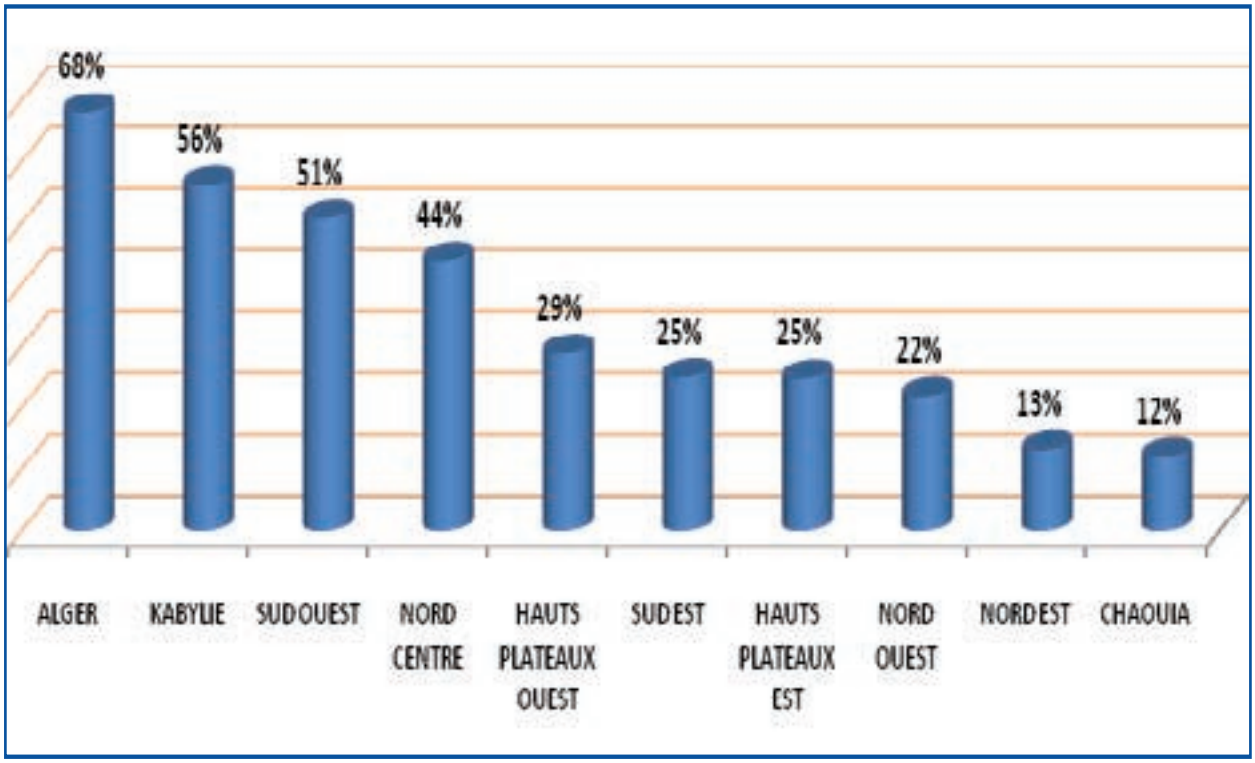

GRAPHE N°08 : RÉPONSES DES ADOLESCENTS : LES RÉGIONS ET LA VISION TOLERANTE PAR RAPPORT À LA TENUE VESTIMENTAIRE EXTÉRIEURE DES FEMMES

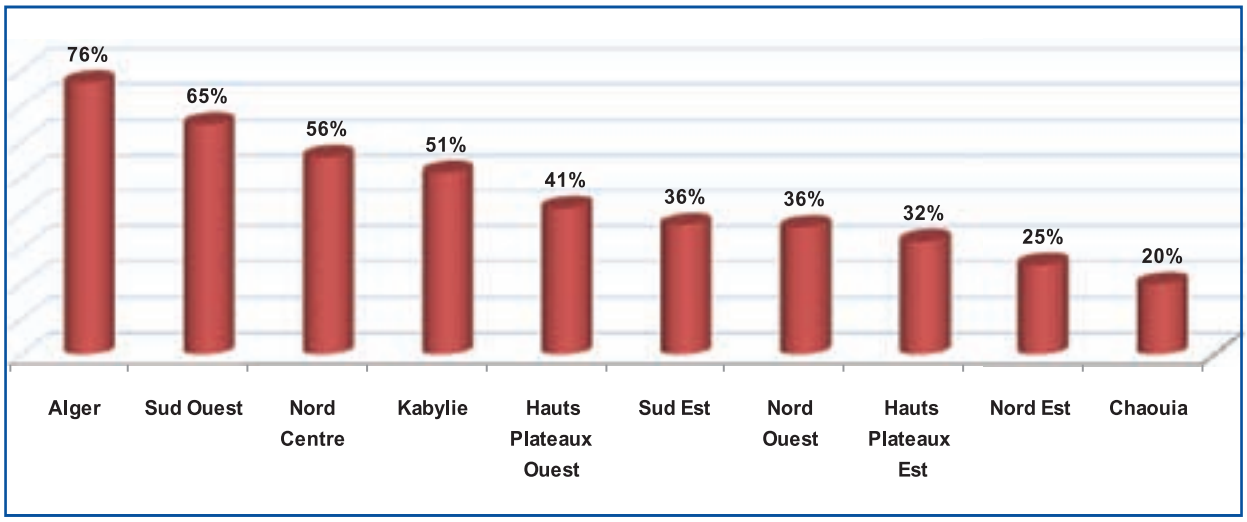

2.2.2. LA TENUE VESTIMENTAIRE EXTÉRIEURE DES ALGÉRIENNES AUJOURD'HUI

8 FEMMES SUR 10 ET 6 ADOLESCENTES SUR 10 PORTENT UN «HIDJAB» (PLUS OU MOINS STRICT) QUAND ELLES SORTENT…

Que ce soit chez les adultes ou chez les adolescentes, «le voile, ou hidjab» sous toutes ses formes, copiées sur celui des sociétés arabes d'orient (et plus particulièrement de l'Egypte, Syrie, Palestine, Jordanie) est devenu la tenue dominante des femmes en Algérie. Une situation qui tranche avec celle des années 1960 et 1970 et du milieu des années 1980 où les femmes étaient soit en voile traditionnel algérien avec ses variantes régionales, soit non voilées.

▪ Si l'on restreignait la population adulte féminine aux seules femmes **de 18 à 49 ans,** la proportion portant le «hidjab» est identique à celle rencontrée au sein de toute la population féminine (18 ans et plus) : soit en moyenne 7 femmes sur 10.

▪ Les femmes ne portant **pas** de «hidjab» deviennent **minoritaires au sein des adultes (soit 1 femme sur 10)** et il est révélateur que leur proportion rejoigne celle des femmes portant encore, pour sortir, leur tenue traditionnelle sans voile ou le voile traditionnel de la région où elles vivent. Chez les adolescentes, *l'absence* de «hidjab» est encore fréquente (4 adolescentes sur 10). Mais il y a *plus* d'adolescentes de 14 à 17 ans qui *portent le «hidjab»* (dans ses formes plus ou moins strictes) que d'adolescentes qui ne le portent pas.

▪ ***La forme*** la plus répandue (chez les femmes comme chez les adolescentes) est celle qui consiste à se voiler *seulement la tête* avec un foulard et de porter une tenue moderne (jupe le plus souvent longue, jean, pantalon, tailleur, robe, etc…) Le «hidjab multazim», forme de tenue plus austère (sorte de djellaba couvrant tout le corps avec un foulard) est plus souvent porté par les femmes plus âgées, en remplacement de leur voile traditionnel maghrébin, jugé *moins pudique* (comme on le verra plus loin) que la nouvelle tenue adoptée. Le «tchador» ou «djelbab» est minoritaire. Il concerne 1% de la population des adolescentes et 2% de celle des adultes.

▪ Comme pour les opinions sur la question du «hidjab», les différences régionales sont ici importantes. Il y a *moins* de filles adolescentes et femmes en «hidjab» dans la région du centre, Alger et dans celle de la Kabylie que dans les autres régions.

▪ Ainsi, pas moins de 65% des femmes qui ne portent pas du tout de «voile» (*ou «hidjab»)* sont en Kabylie**.** Le reste, soit environ le tiers, se répartit *surtout* sur Alger et dans une moindre mesure sur la région Nord Centre.

▪ En dehors du fait que le voile traditionnel ne se porte surtout qu'au sein des femmes les plus âgées (la part la plus élevée se trouve parmi les femmes de plus de 60 ans), on relèvera, en particulier que le fait de ne pas porter de voile n'est pas nettement plus fréquent au sein de la jeunesse. En effet, 18% des femmes adultes de moins de 29 ans sont non voilées, 16% au sein des femmes âgées entre 29 et 40 ans, et 15% au sein des plus de 40 ans … Le «hidjab multazim» (assez strict) est le plus répandu au sein des femmes les plus âgées (26% chez les moins de 29 ans contre 54% chez les femmes âgées entre 41 et 60 ans).

➢ **A quel âge les femmes et les adolescentes commencent à porter le «hidjab»?**

En englobant toutes les femmes et adolescentes qui portent le «hidjab» quelle que soit sa «variante», desquelles nous exclurons celles qui portent le voile traditionnel, nous avons le résultat suivant :

▪ La quasi-totalité de ces femmes *adultes* ont porté le «hidjab» **AVANT l'âge de 30 ans**. **Un tiers** d'entre elles l'ont même porté **dès l'adolescence** (entre 13 et 17 ans)

▪ En ce qui concerne les adolescentes, on relèvera que pas moins de 20% de ces adolescentes «en hidjab» l'ont porté **entre 7 et 12 ans.**

GRAPHE N°09 : LA TENUE VESTIMENTAIRE EXTÉRIEURE DES FEMMES ALGÉRIENNES AUJOURD'HUI :

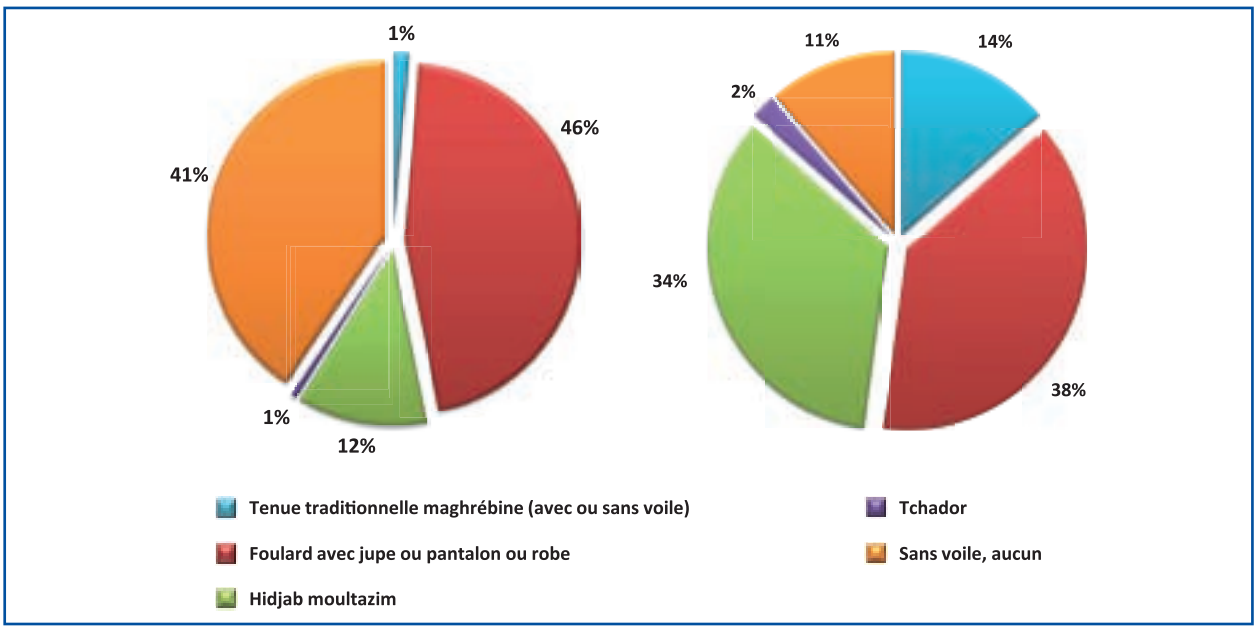

2.2.3. Y A-T-IL OU NON UN OU DES FACTEURS QUI SONT LIÉS AU FAIT QU'UNE FEMME PORTE OU NE PORTE PAS LE «HIDJAB» ?

LA RÉGION ET UN PEU MOINS LA STRATE INFLUENT FORTEMENT SUR LE FAIT DE PORTER OU NON LE «HIDJAB» ET Y COMPRIS SUR SES FORMES PLUS OU MOINS STRICTES…

Effet de la dispersion :

▪ Lorsqu'une femme ou une adolescente réside dans un milieu rural, il y a plus de chances que celle–ci porte le «hidjab» qu'une autre résidant en milieu urbain : 84% de femmes et 48% d'adolescentes portent le «hidjab» quelle que soit sa forme dans l'urbain contre respectivement 90% et 75% en zone rurale. Bien plus, la dispersion influe même sur le caractère plus ou moins strict de la tenue vestimentaire : 44% des femmes et 19% des adolescentes résidant dans le rural portent *le hidjab moultazim ou le tchador*, **contre** 31% des femmes et 8% des adolescentes de la zone *urbaine*.

Effet du statut matrimonial :

▪ La plus grande part des femmes **sans** «hidjab» se trouve au sein des célibataires, soit 26% contre 5% au sein des femmes mariées. Même en prenant les femmes dans la *même* tranche d'âge et par statut matrimonial, on retrouve le même phénomène. Le fait d'être mariée augmente fortement la probabilité de porter le «hidjab». Entre 18 et 35 ans, par exemple, c'est parmi les femmes mariées qu'il y a la plus forte proportion de femmes portant le «hidjab», soit 95%.

Effet de l'instruction :

▪ ***L'instruction détermine moins fortement le fait de porter ou non le «hidjab» que le caractère plus ou moins strict du port de ce «hidjab».*** Plus les femmes sont instruites et moins elles adoptent une tenue stricte, préférant mettre juste le foulard. Ainsi, moins de 2 femmes analphabètes sur 10 portent seulement le foulard et 4 femmes de niveau primaire ou moyen contre 6 femmes de niveau supérieur.

▪ Il reste que c'est au sein des femmes de niveau supérieur que l'on rencontre la plus grande proportion de femmes qui ne portent PAS de «hidjab», soit 23% (et 60% portent le «foulard»). Chez le reste des femmes des autres niveaux d'instruction, cette proportion (de femmes **sans** «hidjab») est bien plus faible (entre 8 et 17%). Rappelons que les femmes de niveau supérieur de 18 ans et plus ne représentent que *12%* de l'ensemble de la population féminine adulte.

▪ **Chez les adolescentes**, la relation entre instruction des parents et port du «hidjab» chez ces dernières est fortement établie.

Plus les parents sont instruits et moins grande est la probabilité que leurs filles adolescentes portent le «hidjab». En effet, **deux tiers** des adolescentes ayant ***des parents d'instruction élevée*** (c'est-à-dire que le père ET la mère sont de niveau secondaire ou plus) ne portent ***pas*** de «hidjab», **contre** un **tiers** des adolescentes dont les parents sont de **faible instruction** (c'est-à-dire que le père ET la mère sont de niveau inférieur au moyen)

Effet de la région :

▪ Il est utile de relever que la région de résidence détermine assez fortement le port ou non du «hidjab». **La Kabylie** est la ***seule*** région qui compte non seulement *la plus grande part de femmes ne portant PAS de «hidjab»*, mais également *la seule où plus de la moitié **(55%)** des femmes sont dans ce cas.* **Dans la région d'Alger**, cette part est de ***19%***; dans le Nord Centre de 7%; dans les Hauts Plateaux Ouest, de 8%; Dans le reste des régions, cette part est inférieure à 7%, atteignant 0% dans le **Sud-Est.**

▪ Les régions dans lesquelles ***le voile traditionnel*** occupe une place encore importante sont, par ordre décroissant : le Nord Ouest (51%); le Sud Est (21%); les Hauts Plateaux Ouest (21%). En dehors de ces 3 régions, il est inférieur à 10%.

▪ **Chez les adolescentes**, l'effet de la région joue également. C'est en **Kabylie** et dans la région d'**Alger** que l'on rencontre le plus d'adolescentes **sans** «hidjab», soit **88% et 68%** respectivement. Dans les autres régions, cette part diminue et varie entre 30% et 45% (avec une présence marquée de l'Ouest).

2.2.4. Les raisons du port du «hidjab»

Adolescentes et femmes adultes ont porté le «hidjab» pour presque les mêmes raisons….

➢ **Tout d'abord, ont-elles toujours porté le «hidjab» ?**

Cette question ne concerne que les femmes adultes. Nous avons voulu savoir comment les femmes (*non comprises* les femmes portant encore le voile traditionnel) portant actuellement le «hidjab» quelle que soit sa forme (foulard seulement ou dans sa forme la plus stricte) étaient habillées **avant** de le porter

▪ **75%** ont affirmé qu'elles sortaient **sans** voile aucun et 19% qu'elles portaient le voile *traditionnel* (15%) OU une tenue traditionnelle sans voile (4%).

▪ C'est chez les femmes les plus âgées, ayant plus de 40 ans que le «hidjab» actuel a remplacé le voile traditionnel. En effet, 40% des femmes ayant entre 41 et 60 ans ont porté le voile traditionnel, avant de porter le «hidjab» actuel. Cette part s'élève à 86% chez les plus de 60 ans. La quasi totalité (90%) des femmes *de moins de 41 ans* ne portaient ***pas*** du tout de voile (ni traditionnel, ni autre).

▪ Par ailleurs, 60% des femmes portant actuellement le «hidjab multazim» et 28% des femmes actuellement en «tchador/djelbab» sortaient **sans** aucune forme de voile.

➢ **Les raisons du port du «hidjab»**

▪ Le fait que le «hidjab» **permette de circuler plus librement** est la raison la plus fréquemment citée tant par les adolescentes que par les femmes adultes.

▪ La seconde raison qui est, elle aussi, citée autant par les unes que par les autres est celle qui relève d'une forme de **«mimétisme»**, de la volonté de rentrer dans ce qui est devenu progressivement la «norme», le «modèle» *: «parce que **tout le monde** le porte, ici "dans le quartier, la cité, le village.."»*

▪ Toujours par ordre décroissant, la troisième raison est celle qui découle d'une **obligation familiale**, plus importante chez les adolescentes que chez les femmes.

▪ Presque avec la même importance : ***l'influence des médias*** (soit 2 femmes/ adolescentes sur 10) dans des émissions invitant les femmes à adopter le «hidjab».

▪ Un tiers des femmes (et 24% des adolescentes) désirent évoquer une autre ou d'autres raisons que celles citées précédemment. **Parmi** ces autres raisons l'écrasante majorité, citeront des raisons relevant ***d'arguments religieux*** imprégnés le plus souvent d'un sentiment normatif, d'obéissance à la règle : «*obligation religieuse*», «*la femme doit le porter* ….», «*devoir religieux*», «*peur de Dieu*»… Le reste citera d'autres raisons : la nature ***pudique*** de la tenue *(«el hidjab sat'ra»)*, ou encore la *tradition* (notamment dans les villages). **De façon marginale,** seront évoquées comme raisons : le *terrorisme,* la pression du milieu familial et de l'entourage pour faire accepter *la poursuite des études*, notamment universitaires; enfin la pression de certains enseignants qui à un moment donné, les ont obligées ou convaincues de le porter.

2.3. DE L'INTERDIT À LA VIOLENCE DOMESTIQUE

2.3.1. OCCURRENCE DE CETTE VIOLENCE CHEZ LES FEMMES ADULTES ET CHEZ LES ADOLESCENTS

UNE VIOLENCE À L'ÉGARD DES ADOLESCENTS PARTICULIÈREMENT ÉLEVÉE : UN QUART D'ENTRE EUX, SOIT 26 SUR 100, DISENT AVOIR ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS… CHEZ LES FEMMES ADULTES, CETTE PROPORTION EST DE 7 SUR 100, SOIT AU TOTAL 755 000 FEMMES…

➢ **Chez les femmes adultes**

▪ Parmi **11 670 010 femmes, 755 803 (près de 7%)** déclarent avoir été **victimes de violences physiques** par des membres de la famille, au cours des 12 derniers mois (entre juin 2007 et juin 2008).

▪ Un peu plus de la moitié de ces femmes (soit 53%) ont été violentées UNE fois, 20% ont été violentées DEUX fois et le reste des femmes (soit 27%) ont été victimes de violences physiques PLUS de deux fois, (toujours au cours de la même période).

▪ **La dernière fois** où cette violence a eu lieu, **l'auteur** de la violence a été le plus souvent **l'époux** (dans 38% des cas) ou **le frère** (dans 24% des cas); la *mère* dans 22% des cas et enfin *le père* dans 11% des cas.

▪ **20%** de femmes ont subi cette violence la **dernière semaine** précédant le jour de l'interview.

Par ailleurs …

▪ Les femmes violentées sont plutôt des JEUNES femmes (18-34 ans). Les célibataires subissent cette violence physique, un peu moins souvent que les femmes mariées.

▪ Quand elles sont mariées, la raison la plus fréquente de la violence subie sont des disputes avec la belle mère et / ou la belle sœur.

▪ Quand elles sont célibataires, les raisons les plus fréquemment évoquées sont relatives aux sorties et/ou la fréquentation d'un homme.

▪ Parmi les femmes violentées, il y a presque autant de femmes urbaines que rurales et un peu plus de la moitié (57%) d'entre elles sont de niveau d'instruction moyen ou secondaire.

▪ Les opinions/attitudes des femmes violentées par rapport à des questions sensibles liées à leur situation diffèrent peu ou parfois pas du tout avec celles des femmes déclarant ne pas subir de violences (sauf pour la question de la polygamie où ces dernières sont plus nombreuses à approuver une proposition de suppression de la polygamie.)

➢ ***Chez les adolescents***

▪ **26%** des adolescents de 14 à 17 ans (filles et garçons confondus), **soit 1 adolescent sur 4** déclare avoir subi une violence physique au sein de sa famille, au cours des 12 derniers mois (Juin 2007 - Juin 2008), soit près de **600 000 adolescents**. La fréquence de cette violence est *quasiment la même chez les garçons et chez les filles.*

▪ **La mère** est **presque autant que le père**, la personne qui est la plus fréquemment citée comme auteur de la violence déclarée : 5 cas sur 10 pour le père et 4 cas sur 10 pour la mère. Le frère, quant à lui, en est responsable dans 2 cas sur 10.

▪ Les garçons sont plus la cible du père que de la mère. Dans près de 7 cas sur 10, ils citent le père contre 2 cas sur 10 pour la mère. Et inversement pour les filles : dans la moitié des cas, elles citent la mère, dans 3 cas sur 10, le père et dans moins de 2 cas sur 10, le frère.

▪ **Dans 1 cas sur 5**, cette violence a eu lieu au cours de la **dernière semaine** précédant l'interview et ceci, tant chez les garçons que chez les filles.

▪ Les adolescents qui ne sont plus scolarisés (ou n'ayant jamais été scolarisés) ne subissent pas plus ni moins de violences que ceux scolarisés (27% contre 25%). Rappelons un résultat important qui, on le sait, peut avoir des liens directs ou indirects avec la violence (notamment chez les garçons) : un quart des adolescents de 14 à 17 ans (soit 25%) ne sont PAS ou PLUS scolarisés (parmi eux : 46% de filles et 54% de garçons).

▪ Il y a relativement *moins de cas de violences dans la famille quand les parents sont instruits que quand ils sont sans ou de faible instruction*, soit respectivement 18% de cas de violence chez les adolescents dont les parents ont une instruction relativement élevée, contre 29% chez les autres.

▪ 1 fois sur 5 les adolescents vivent des scènes de violences physiques entre leurs parents et/ou entre parents et enfants.

2.3.2. LES RAISONS DE CETTE VIOLENCE CHEZ LES FEMMES ADULTES ET CHEZ LES ADOLESCENTS

➢ ***Chez les femmes adultes***

Quand on interroge les femmes à propos des raisons pour lesquelles elles ont été frappées par un membre de la famille, quatre raisons reviennent avec quasiment la même fréquence :

✓ **Ne pas être rentrée assez tôt à la maison;**

✓ **d'être sortie sans autorisation;**

✓ **de fréquenter un garçon quand elles sont célibataires;**

✓ **des disputes avec la belle mère et/ou la belle sœur.**

▪ La quasi-totalité des femmes (soit 95%) citent une ***seule*** raison, le reste en citent pas plus de deux.

▪ **10%** de femmes violentées ***refusent*** d'en donner la ou les raison(s).

➢ ***Chez les adolescents***

▪ Les raisons les plus évoquées sont**, par ordre décroissant**, les suivantes :

✓ **Etre sorti(e) SANS l'autorisation des parents** (et cela est plus fréquent chez les garçons que chez les filles)

✓ **Les résultats scolaires** (quand ils sont mauvais)

✓ **La fréquentation d'une fille ou d'un garçon** selon le sexe de l'interviewé (cette raison est citée autant par les filles que par les garçons.) Et avec le même score que cette raison, on a :

✓ **Les disputes entre frères et/ou sœurs** qui donnent lieu à une correction physique par l'un des parents.

Parmi les autres raisons, très peu citées, on compte : les disputes entre parents; des disputes dans le quartier, voisinage (citées exclusivement par les garçons); rentrer tard à la maison ou plus tard que d'habitude; avoir été surpris en train de fumer…

En combinant toutes les questions relatives à l'égalité des droits dans tous les domaines abordés, donnons une mesure du degré d'adhésion à ces valeurs égalitaires au sein de la population algérienne…

3. Niveau d'adhésion aux valeurs égalitaires chez les adultes et chez les adolescents (2008) et évolution de ce niveau d'adhésion entre 2000 et 2008 (chez les adultes)

3.1. Comment se positionnent adultes et adolescents sur une échelle d'adhésion aux valeurs égalitaires?

3.1.1. Question de méthodologie : la construction d'échelles d'attitudes

Dans ce qui a précédé, nous avons pu prendre connaissance, pour plusieurs aspects ***pris séparément*** de la dimension égalitaire entre hommes et femmes, des opinions, des attitudes, des comportements et parfois même de certaines pratiques des algériens de la jeune génération (adolescents 14-17 ans) et de générations plus avancées.

Mais pour mieux apprécier la manière dont nos deux populations se positionnent par rapport ***à l'ensemble*** *de ces valeurs égalitaires,* et par conséquent mesurer, aujourd'hui dans notre société, le degré d'adhésion aux différentes valeurs égalitaires essentielles que nous avions retenues en 2000 et reconduites en 2008, nous avons construit une ***échelle*** d'adhésion à ces valeurs. Nous l'avons construite pour l'enquête adulte et pour l'enquête adolescents. Par ailleurs, nous signalons que nous avions procédé de la même manière en 2000 (adultes 18 ans et plus). Ce qui nous permettra de comparer la configuration de ces échelles.

De façon très simplifiée, cette méthode (échelle d'attitudes) consiste à situer ou *à positionner*, sur cette échelle, chaque individu de notre enquête *en fonction* de toutes les réponses qu'il a données à l'ensemble des questions abordées et relatives à la thématique égalitaire. L'analyse de ces réponses, situera alors un individu soit en haut, soit en bas, soit au milieu de cette échelle d'adhésion. Le groupe d'individus qui se situera vers le haut de l'échelle, représentera ce pan de la société qui peut être considéré comme favorable aux valeurs égalitaires hommes-femmes. Et plus on descendra cette échelle et plus les groupes qu'on y rencontrera exprimeront une adhésion de moins en moins forte à ces valeurs.

COMMENT AVONS-NOUS PROCÉDÉ, DANS NOS DEUX ENQUÊTES (ADULTES ET ADOLESCENTS) ?

➢ ***Enquête sur les adultes de 18 ans et plus***

Nous avons pris **29 questions**[4] dont plusieurs ont été combinées afin de donner plus de sens à notre analyse, car les indicateurs ainsi construits (soit 16) mesurent au plus près le degré d'adhésion à telle ou telle valeur égalitaire.

Les thèmes sélectionnés, composés de plusieurs questions, sont les suivants :

- Le partage égalitaire de l'héritage (entre frères et sœurs)
- La garde des enfants en cas de remariage de la femme divorcée
- Le droit au divorce des femmes : Droit au divorce de la femme et Droit égal au divorce entre homme et femme.
- L'exercice de la tutelle des enfants
- La polygamie (avec deux aspects : acceptation ou non de vivre une situation de polygamie et opinions sur son éventuelle suppression)
- La légitimation de l'exercice de la violence par l'époux sur son épouse
- La participation des femmes à la vie politique.
- Le travail des femmes, en général.
- Le travail des femmes en particulier : celui des enfants de sexe féminin, et celui de la future conjointe.
- La perception du rôle des hommes et des femmes dans la société.
- La contraception ou planning familial
- La liberté de choix du/de la futur(e) conjoint(e)
- La tenue vestimentaire extérieure des femmes (port du «hidjab»)

L'échelle construite va de 0 à 14. Ainsi les individus qui, par leurs réponses aux différentes questions /thèmes sélectionnés, se montrent défavorables aux valeurs égalitaires auront des valeurs proches de zéro et à l'inverse, ceux qui se caractériseront par des positions plutôt favorables ou très favorables se rapprocheront de la valeur maximum de l'échelle, soit 14.

Par la suite, nous avons classé nos individus **en 4 classes ou sous populations** :

- La moins favorable ou réfractaire aux valeurs égalitaires (très faible niveau d'adhésion aux valeurs égalitaires), avec une note les exprimant valeurs de 0 à 5, de notre échelle;

- La plus favorable aux valeurs égalitaires (ou fort niveau d'adhésion à ces valeurs) avec une note exprimant les valeurs de 11 à 14, de notre échelle;

4. Les questions utilisées (du questionnaire adulte) sont: Q1A, Q1B, Q1D, Q1E, Q1F, Q1G, Q2A, Q2B, Q2C, Q4, Q5, Q6, Q7A, Q7B, Q7C, Q15, Q20, Q21, Q22, Q23, Q24, Q25, Q27, Q28, Q31, Q33, Q35, Q41 et Q58.

Et **deux (2)** classes ou sous- populations qui se caractérisent par un niveau d'adhésion **intermédiaire** :

- «moyen supérieur» (**plutôt** favorable à ces valeurs),

- «moyen inférieur» (**plutôt** réfractaire à ces valeurs).

Les notes de ces 2 classes exprimant *respectivement* les valeurs de 5 à 7.5 et 7.5 à 10.

➢ **Enquête sur les adolescents de 14 à 17 ans**

Comme pour la population adulte, nous avons construit une échelle d'adhésion aux valeurs égalitaires pour la population adolescente. La méthodologie ayant été déjà explicitée précédemment, nous ne donnerons que l'essentiel de l'application de cette méthode.

Nous avons sélectionné tous les thèmes **COMMUNS** aux deux questionnaires (adulte et adolescent), soit 14 thèmes (correspondant à 21 questions communes[5]). Ces thèmes sont les suivants :

- Droit au travail des femmes

- Droit au divorce des femmes

- Mariage arrangé

- Mariage mixte

- Utilisation de la violence à l'égard des épouses

- Suppression de la polygamie

- Amendement sur la loi de la polygamie

- Exercice de la tutelle des enfants

- Garde des enfants en cas de remariage de la femme divorcée

- Héritage égalitaire entre filles et garçons

- Port du hidjab

- Participation des femmes à la vie politique

- Niveau d'instruction idéal pour une fille et un garçon

- Perception des rôles des hommes et des femmes dans la société

Cette échelle va également de 0 à 14. Quatre classes ou sous- populations ont été définies de la même manière que dans la population adulte :

5. Les questions ayant servies à définir les différents thèmes ci-dessus sont : Q2A, Q2B, Q2C, Q19A, Q19B, Q19C et Q19D, Q10, Q11, Q12, Q13, Q16, Q17, Q21, Q23, Q56, Q3A, Q3B et Q3C, Q9A, Q9B, Q1A, Q1B, Q1D, Q1E, Q1F et Q1G.

✓ **La moins favorable ou réfractaire** aux valeurs égalitaires (très faible niveau d'adhésion à ces valeurs), avec une note exprimant les valeurs se situant de 0 et 5 (le 5 est compris);

✓ **La plus favorable** aux valeurs égalitaires (ou fort niveau d'adhésion à ces valeurs) avec une note exprimant les valeurs au dessus de 10;

✓ La classe des adolescents **plutôt réfractaire** aux valeurs égalitaires, avec une note exprimant les valeurs se situant entre 5 et 7,5 (la valeur 7,5 est comprise);

✓ La classe des adolescents **plutôt favorables** aux valeurs égalitaires, avec une note exprimant les valeurs se situant entre 8 et 10.

3.1.2. RÉSULTATS DE LA CONSTRUCTION DES ÉCHELLES D'ADHÉSION AUX VALEURS ÉGALITAIRES

LES ADOLESCENTS SEMBLENT ADHÉRER UN PEU PLUS QUE LEURS AÎNÉS À UNE VISION ÉGALITAIRE DES RELATIONS HOMMES-FEMMES. MAIS LES ÉCARTS SONT FAIBLES : IL Y A PRESQUE AUTANT D'INDIVIDUS FAVORABLES QUE DÉFAVORABLES AUX VALEURS ÉGALITAIRES …

▪ Il est assez remarquable de constater, qu'en fait, la population **adulte** est pratiquement ***divisée en deux*** *par rapport à la question égalitaire* : il y a ***autant*** de personnes qui ***adhèrent plus ou mois aux valeurs égalitaires*** que de personnes qui ***y sont plutôt ou tout à fait réfractaires.***

▪ Bien plus, aux deux ***pôles*** de cette échelle, nous avons exactement les mêmes proportions. C'est à dire qu'il y a **autant** d'algériens - **2 algérien(ne)s sur 10** - qui se démarquent nettement par une vision égalitaire des relations hommes-femmes, que d'algérien(ne)s qui y sont franchement opposés.

▪ ***Entre*** ces deux pôles où se positionne la plus grande partie des algériens (soit **6 sur 10**), avec des opinions et attitudes ***mitigées*** quant à ces valeurs d'égalité, il y en a aussi **autant** qui sont proches du pôle de l'échelle exprimant l'adhésion la plus forte, que ceux proches du pole opposé à ce type de valeurs (soit **3** algérien(ne)s **sur 10).**

▪ **Chez les adolescents,** nous avons **un peu plus d'individus qui se positionnent vers le pôle favorable, mais les écarts sont loin d'être importants**. En effet, si la population adulte se divise en deux parties *égales*, l'une du côté favorable ou moyennement favorable et l'autre du côté défavorable sinon réfractaire, cette même décomposition de la population adolescente donne un peu plus de la moitié, soit **59%,** du côté favorable ou moyennement favorable et **41%** de l'autre (défavorable, sinon réfractaire)….

▪ En revanche, **que ce soit chez les adultes ou chez les adolescents, ce sont les filles/femmes qui se retrouvent en majorité en haut de l'échelle d'adhésion**. Il est remarquable de constater que nous avons ***quasiment la même structure*** par sexe des deux échelles.

▪ En effet, au niveau le plus fort d'adhésion il n'y a qu'un tiers d'individus (adultes ou adolescents) de sexe masculin, alors que le sexe opposé y représente les deux tiers. Au niveau le plus bas d'adhésion, les proportions s'inversent et les deux tiers sont constitués par des individus de sexe masculin tant chez les adultes que chez les adolescents.

Tableau N°09 : *Comparaison des niveaux d'adhésion aux valeurs égalitaires : adultes et adolescents*

Niveaux de l'échelle d'adhésion	Niveau ***fort*** d'adhésion	Niveau ***moyen +*** d'adhésion	Niveau ***moyen -*** d'adhésion	Niveau ***très bas*** d'adhésion	Population totale
	Favorables aux Valeurs égalitaires	**Plutôt Favorables aux valeurs égalitaires**	**Plutôt Réfractaires aux valeurs égalitaires**	**Réfractaires aux valeurs égalitaires**	
	(niveau 1)	*(niveau 2)*	*(niveau 3)*	*(niveau 4)*	
ADULTES	**19%**	32%	31%	**18%**	100%
	(4 472 953)	(7 656 570)	(7 376 458)	(4 252 682)	**(23 758 663)**
ADOLESCENTS	23%	36%	27%	14%	100%
	(517 013)	(816 542)	(605 594)	(306 281)	(2 245 431)

Tableau N°10 : Décomposition par sexe de chaque niveau de l'échelle d'adhésion aux valeurs égalitaires, chez les adultes et chez les adolescents

Niveaux de l'échelle d'adhésion		Niveau ***fort*** d'adhésion	Niveau ***moyen +*** d'adhésion	Niveau ***moyen -*** d'adhésion	Niveau ***très bas*** d'adhésion
		Favorables aux valeurs égalitaires	**Plutôt Favorables aux valeurs égalitaires**	**Plutôt Réfractaires aux valeurs égalitaires**	**Réfractaires aux valeurs égalitaires**
		(niveau 1)	(niveau 2)	*(niveau 3)*	*(niveau 4)*
ADULTES	**Femmes**	**72%**	**57%**	**40%**	**30%**
	Hommes	28%	43%	60%	70%
ADOLESCENTS	**Filles**	**72%**	**55%**	**36%**	**27%**
	Garçons	28%	45%	64%	73%

3.2. ENTRE 2000 ET 2008 : ELÉVATION OU BAISSE DU NIVEAU D'ADHÉSION AUX VALEURS ÉGALITAIRES (CHEZ LES ADULTES) ?

LE COURANT D'OPINIONS FAVORABLES AUX VALEURS ÉGALITAIRES SEMBLE S'ÊTRE AFFAIBLI ENTRE 2000 ET 2008 : EN 2000, LES PLUS FAVORABLES AUX VALEURS D'ÉGALITÉ CONSTITUAIT 27% DE LA POPULATION GLOBALE DES 18 ANS ET PLUS; EN 2008, ELLE BAISSE, À … 16%.

Pour pouvoir comparer les échelles d'adhésion, nous avons dû construire, avec les données de l'enquête 2008, la MEME échelle que celle construite en 2000, c'est-à-dire en utilisant les mêmes variables à l'aide desquelles cette dernière avait été élaborée.

En 2000, l'échelle d'adhésion aux valeurs égalitaires a été construite à l'aide de 9 variables relatives au travail des femmes, l'acceptation des femmes dans l'espace politique, la tutelle matrimoniale, la polygamie, la tutelle des enfants, le divorce, la garde des enfants de la femme qui se remarie, l'héritage, et enfin la violence. A partir de l'enquête 2008, nous avons construit, **pour le besoin de cette comparaison**, la même échelle en la restreignant, comme en 2000, à ces 9 variables (nous rappelons que les questions relatives à ces thèmes sont identiques dans les questionnaires des 2 enquêtes.)

- **La comparaison avec l'étude/enquête de 2000,** semble montrer que *le courant d'opinions favorable aux valeurs égalitaires* entre hommes et femmes, dans la société algérienne, ***s'est affaibli***, ceci au profit du courant conservateur et de celui qui se réfugie dans les positions du «centre».

- ***En 2000 la sous- population la plus favorable aux valeurs d'égalité constituait 27% de la population globale des 18 ans et plus; en 2008 elle baisse, se situant à 16%***. A l'autre pôle, la population ***la moins favorable*** (ou réfractaire) représentait, ***en 2000, 10%*** de la population globale; ***en 2008***, cette part **double** pour atteindre ***23%***.

- ***Par sexe,*** nous avons la même configuration. C'est-à-dire que les femmes sont plus égalitaires que les hommes, mais la grande partie d'entre elles (60%) se retrouve non pas au pôle le plus égalitaire, mais dans la position intermédiaire, comme les hommes.

- En 2000, on comptait ***plus d'hommes*** parmi la sous population la plus favorable, soit 18% contre à peine 7% en 2008, soit du simple au triple. Tout comme on comptait, en 2000, ***moins de femmes*** parmi les réfractaires aux valeurs égalitaires qu'en 2008; leur part sera multipliée par 4 entre 2000 et 2008. Un accroissement plus important que celui des hommes.

TABLEAU N°11 : COMPARAISON DES ÉCHELLES D'ADHÉSION AUX VALEURS ÉGALITAIRES : 2000 ET 2008

		Niveau ***fort*** d'adhésion	Niveau ***moyen*** **d'adhésion**	Niveau ***bas*** d'adhésion	**Population totale**
		Favorables aux valeurs égalitaires *(niveau 1)*	**Moyennement favorables aux valeurs égalitaires** *(niveau 3)*	**Réfractaires aux valeurs égalitaires** *(niveau 4)*	
Echelle 2000	**Ensemble**	**27%**	63%	**10%**	100%
	Dont				
	- Hommes	18%	66%	16%	
	- Femmes	36%	61%	4%	
Echelle 2008*	3 735 260	14 500 135	5 523 267	
	Ensemble	**16%**	61%	**23%**	100%
	Dont				
	- Hommes	**7%**	60%	**33%**	
	- Femmes	**25%**	62%	**13%**	

**** Attention il s'agit d'une échelle différente de celle présentée au point 3.2. puisqu'elle est construite pour les besoins de la comparaison avec celle de l'étude de 2000.***

3.3. LE POUVOIR EXPLICATIF DES VARIABLES SOCIOLOGIQUES

COMME EN 2000, LE SEXE, LA RÉGION, L'INSTRUCTION CONTINUENT D'AVOIR UN RÔLE DISCRIMINANT DANS LA DÉTERMINATION DU NIVEAU D'ADHÉSION AUX VALEURS ÉGALITAIRES : LA RÉGION PLUS QUE LES AUTRES ....

Nous avons vu, en effet, comment plusieurs variables indépendantes, les unes liées aux capitaux acquis, les autres aux capitaux hérités agissaient, plus ou moins fortement, sur le niveau d'adhésion aux valeurs égalitaires. Mais, comme en 2000, nous avons voulu savoir s'il existait des variables qui détermineraient plus que d'autres le fait d'être plus ou moins favorable à ces valeurs d'égalité.

Nous avons opté pour le même test que celui appliqué en 2000, pour un souci de comparaison avec l'étude 2000. Ce test, pris avec précautions dans sa portée interprétative, donne une bonne appréciation de ce qui détermine le plus le fait qu'un individu se montre plus ou moins favorable aux valeurs d'égalité.

Ce test consiste à mesurer l'effet d'une variable explicative en faisant le rapport entre la valeur maximale et la valeur minimale que l'on obtient quand on croise les modalités de la variable explicative avec la variable à expliquer (échelle d'adhésion), et ceci au sein de la sous population la plus favorable aux valeurs égalitaires. Nous calculons ce rapport pour chaque variable indépendante (croisée avec l'échelle d'adhésion). Ainsi, plus ce rapport est élevé et plus ceci est révélateur d'importantes différences quant à l'adhésion aux valeurs d'égalité entre les différentes sous-populations définies par cette variable indépendante.

Par ailleurs, la comparaison de ces rapports donnera au rapport le plus élevé, le pouvoir le plus discriminant de la variable indépendante en question.[6]

- **Quel a été le résultat de ce test en 2000 ?**

Ce test a montré que **la région** était la variable la plus discriminante (avec un rapport de plus de 6) suivie assez loin derrière de **l'instruction** (rapport de valeur 3), puis de la variable **sexe** et de **l'âge**. Les autres variables comme l'activité, le niveau de revenu, la dispersion etc... viennent après ces dernières.

- **Quel a été le résultat de ce test en 2008 (enquête auprès des adultes) ?**

Parmi l'ensemble de ces variables ou facteurs, *quatre* d'entre elles/eux jouent le rôle ***le plus discriminant*** dans le façonnement des positions et dans le niveau d'adhésion aux valeurs d'égalité hommes-femmes. Au sein des adultes, ces trois facteurs sont, par ordre d'importance décroissante :

✓ largement en tête : ***la région*** (rapport de 8,4**)**

✓ l'appartenance de **sexe** (un rapport de 2,7)

✓ **la situation par rapport à l'activité** (rapport égal à 2,5)

✓ **l'instruction** de l'individu (un peu plus discriminant chez les femmes, avec un rapport de 2,1 contre 1,8 chez les hommes)

- ***A la différence*** de ce que l'on constatait en 2000, et qui nous interpelle fortement, c'est le moindre effet discriminant de l'instruction de l'individu. En effet, en 2000 la région venait également en tête, suivi de l'instruction, puis de l'âge et de l'appartenance de sexe. *En 2008, une appartenance régionale précise et le fait d'être une femme suffisent à augmenter fortement la probabilité de faire partie des plus favorables aux valeurs d'égalité*.

- Le pouvoir explicatif de plus en plus important de l'appartenance régionale aux côtés, dans une moindre mesure, de l'appartenance de sexe signifieraient alors que l'adhésion à des valeurs d'égalité dépendrait de facteurs qui relèveraient de moins en moins de l'individu lui-même **et** de son interaction avec son environnement, et de plus en plus «d'un phénomène collectif» (appartenance régionale) ou d'une donnée de la «nature» (le sexe), même si cette donnée se socialise.

6. *Exemple* : prenons l'exemple du facteur «instruction» dans un tableau qui croise l'instruction avec l'échelle d'adhésion chez les femmes. L'instruction est une variable indépendante. Croisée avec l'échelle d'adhésion aux valeurs égalitaires, nous avons au niveau 1 de l'échelle, soit parmi la sous -population la plus favorable, 37% de femmes qui sont du niveau secondaire ou supérieur, qui est en même temps la plus grande valeur. La valeur la plus faible au sein de cette sous population est de 18% (constituée d'analphabètes). On fait donc le rapport entre ces deux valeurs, soit 37/18 qui est égal à 2. On répète donc ce calcul pour toutes les variables indépendantes testées et on compare les rapports obtenus. Le plus élevé d'entre eux, signifie que le facteur ou la variable indépendante ainsi testée est celle qui a un effet le plus discriminant, ou en d'autres termes, que c'est elle qui détermine, *plus que les autres*, le fait que l'on adhère plus ou moins fortement aux valeurs égalitaires.

4. L'environnement affectif et culturel de ces adolescents qui se sont exprimés sur l'égalité des droits entre hommes et femmes

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette partie n'est pas indépendante des résultats et conclusions relatives à l'avancement des valeurs égalitaires entre hommes et femmes dans l'opinion algérienne. Elle leur est, d'une certaine manière, fortement liée.

En effet, le lien entre l'épanouissement culturel et affectif de l'adolescent, dans sa famille ou à l'école-lieux où il passe la plus grande partie de son temps- et ses opinions, attitudes, comportements à l'égard de la question de l'égalité entre sexes n'est-il pas sans pertinence ?

Les résultats que nous exposerons dans cette partie sont issus tant de notre enquête sur les adolescents que de celle menée auprès des adultes, car nous avons posé des questions relatives à cette dernière problématique, aux adultes ayant des enfants. Ces résultats aboutissent aussi à plusieurs conclusions importantes à partir desquelles des pistes de réflexion peuvent être ouvertes, et surtout des *programmes d'actions urgents* envisagés en direction des adolescents.

4.1. La communication parents- enfants et droit à la participation aux décisions familiales

Un modèle «émergent» où la communication parents-enfants est assez intense, et se fait de façon quasiment égale avec les deux parents - la mère ET le père - sans discrimination entre enfants de sexe masculin ou féminin.

▪ Une dynamique de changement semble s'enclencher au niveau de la société du point de vue du modèle relationnel ou de communication que les individus (les parents) construisent avec leurs enfants.

▪ **Un peu plus d'un tiers** de nos adolescents vivent dans un milieu familial où le modèle traditionnel de communication parents-enfants laisse la place à un autre modèle ***«émergent»*** où la place de l'enfant (adolescent) est reconnue. La communication parents-enfants y est intense. Bien plus, elle se fait de façon égale **avec les *deux* parents : la mère ET *le père***. Dans ce modèle émergent, il est important de noter que les filles ne sont pas discriminées par rapport aux garçons.

▪ Certes, cette dynamique se heurte aux situations du passé. Nouveau et passé créent des frictions et des souffrances sociales. Nombre d'adolescents continuent néanmoins, à ne communiquer **qu'**avec leur mère, *et peu ou rarement avec leur père* (**40% d'entre eux**). D'autres (**2 sur 10**), le plus souvent des *garçons*, vivent sans pouvoir communiquer **ni** avec leur mère **ni** avec leur père**.**

GRAPHE N°10 : *FRÉQUENCE DES DISCUSSIONS DES GARCONS AVEC LE PÈRE ET/OU LA MÈRE*

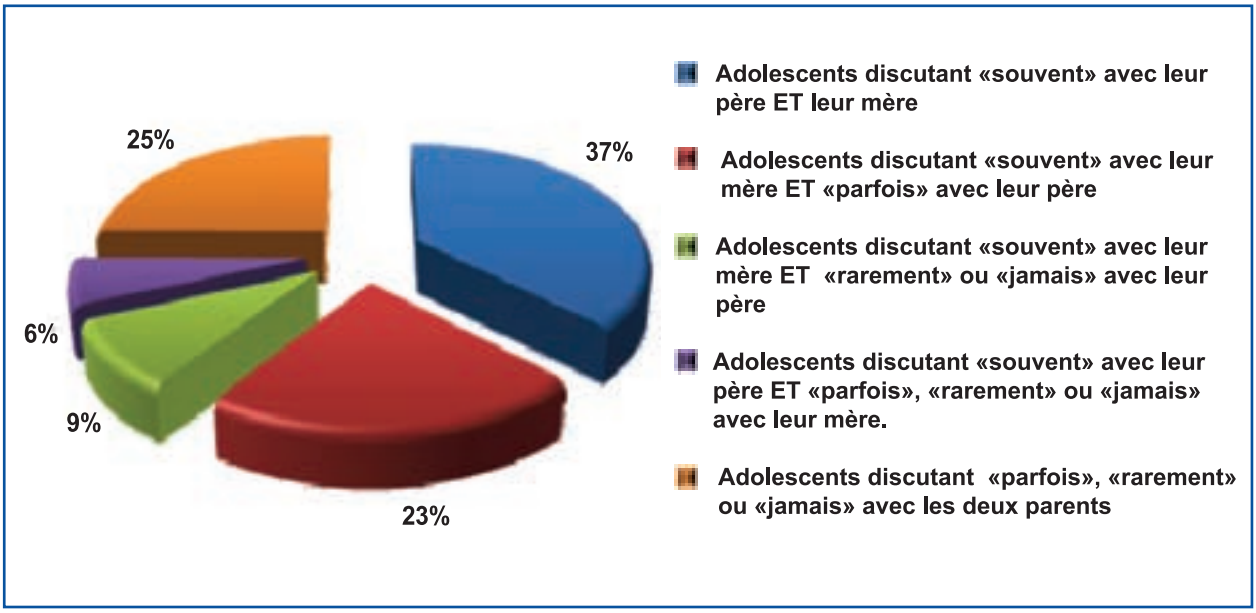

GRAPHE N°11 : *FRÉQUENCE DES DISCUSSIONS DES FILLES AVEC LE PÈRE ET/OU LA MÈRE*

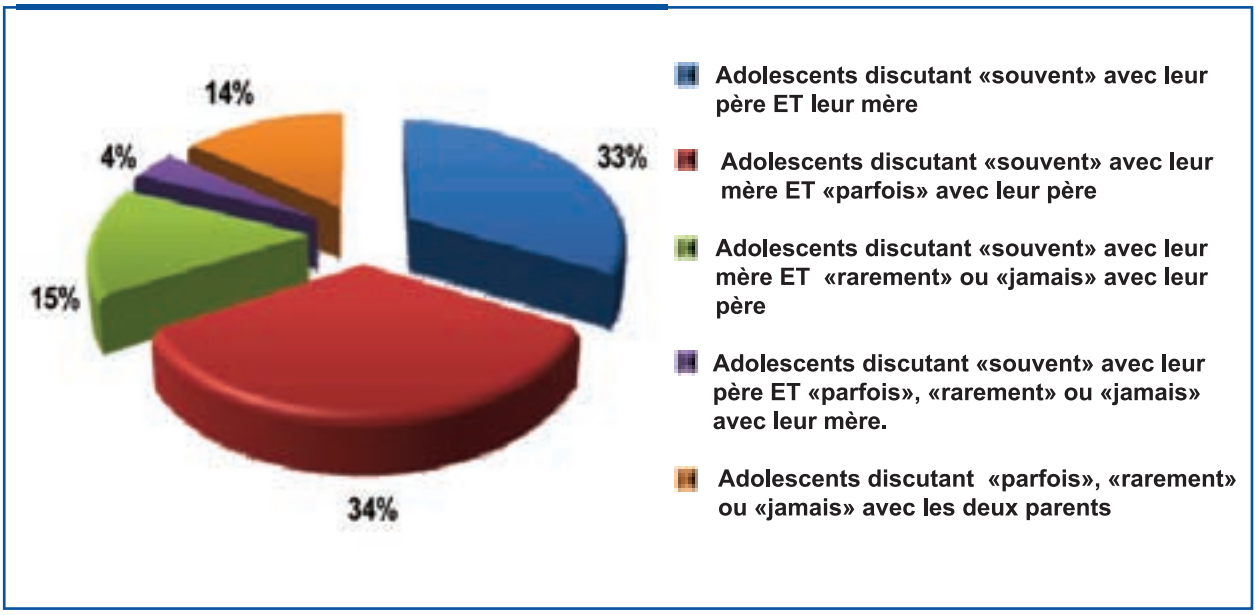

▪ Plus le niveau d'instruction des parents est élevé et plus le niveau de communication avec les *deux* parents augmente.

▪ En fait, **l'instruction (des parents) améliore plus le niveau de communication avec le père qu'avec la mère** (*lequel est déjà élevé quel que soit le niveau d'instruction*). On peut citer à titre d'illustration les quelques chiffres suivants : au sein de la cohorte des adolescents ayant un père de niveau d'instruction élevé, 11% ont un faible niveau de communication avec lui contre 39 % et 25% au sein des adolescents ayant un père analphabète ou de niveau d'instruction primaire.

4.2. L'épanouissement culturel des enfants à travers leurs loisirs

En dehors du milieu scolaire, seuls 3 adolescents sur 10 pratiquent une activité sportive OU culturelle. Pendant le congé hebdomadaires, pour l'écrasante majorité les loisirs se résument à regarder la télévision, discuter avec des amis dans le quartier/village ou a effectuer des tâches ménagères (filles) … Par ailleurs, deux tiers des adolescents déclarent n'avoir lu aucun livre et aucune revue au cours des 12 derniers mois…

▪ Ce qui relève en grande partie de politiques institutionnelles, comme l'organisation de loisirs pour ces adolescents, le développement d'une vie culturelle, l'encouragement à briser la séparation des sexes dans les milieux scolaires semblent absentes ou en tout cas peu efficaces au regard de la situation qu'illustrent des résultats très parlants.

▪ En effet, **3 adolescents sur 10** déclarent pratiquer une activité sportive, culturelle ou manuelle, ceci, en dehors du milieu scolaire. Sans qu'il soit sûr que ce même milieu scolaire offre toujours les possibilités de pratiquer ce type d'activités (manque d'espaces, manque de moyens humains ou matériels etc...)

▪ L**a pratique du sport** *(hors* établissement scolaire) dans **l'ensemble** des 'adolescents de 14-17 ans ne concerne qu'un **un quart** de cette population **: les garçons largement plus que les filles.** Parmi ce quart**,** on compte 44% des garçons qui pratiquent une activité sportive, contre **10% seulement des filles.** La pratique d'une activité **culturelle** est encore en deçà de ces proportions.

Tableau N°12 : Combien d'adolescents sont concernés par la pratique d'une des ces activités ?

La pratique d'une …….	Ne concerne que …. % des adolescents de 14 à 17 ans
ACTIVITE SPORTIVE	**25%** **dont 10% de filles**
ACTIVITE CULTURELLE	**9%**
ACTIVITE MANUELLE (Broderie, couture, poterie, tissage, sculpture, etc...)	**6%**

GRAPHE N°12 : *PARMI* LES ADOLESCENTS PRATIQUANT AU MOINS UNE ACTIVITÉ .... QUEL TYPE D'ACTIVITÉS PRATIQUÉES, SELON QUE L'ON SOIT FILLE OU GARÇON ?

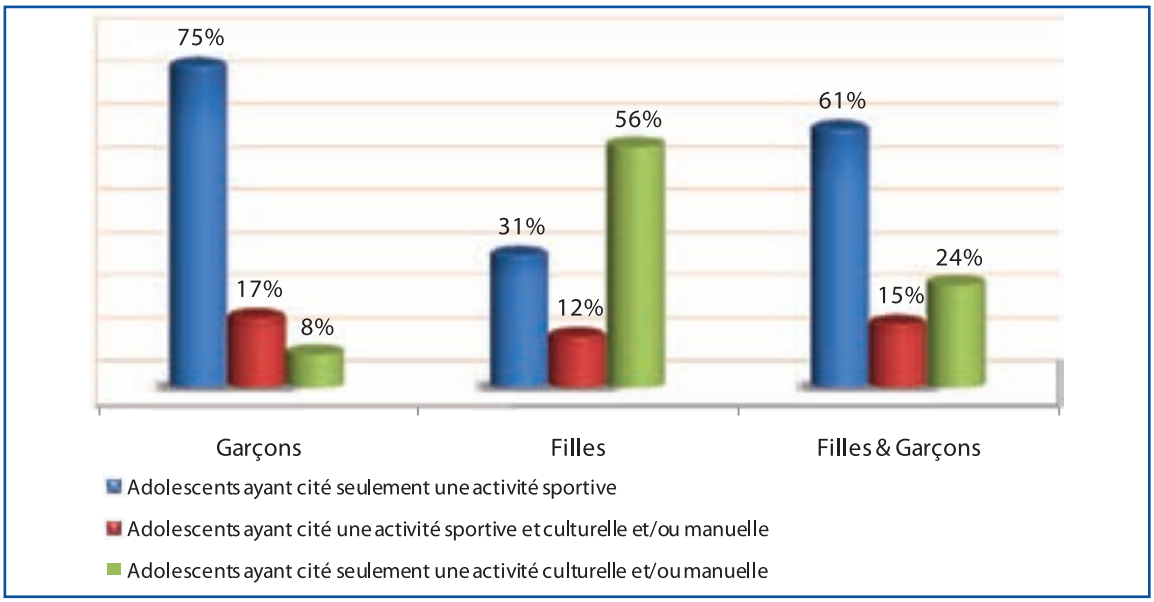

▪ Pendant leurs journées de libre (week-end), les adolescents de cet âge là ne trouvent que très peu de choses à faire. Leurs occupations les plus fréquentes (quand ils ne font pas leur travail scolaire) se limitent souvent à *regarder* la *télévision* et/ou *discuter avec des amis dans le quartier ou avec des voisin(e)s* et/ou accomplir les *tâches domestiques* (filles) et/ou *rendre visite à de la famille* ou assister à des fêtes (mariages, fiançailles, etc..). L'ensemble de ces «loisirs» est cité en moyenne par **8 adolescents sur 10**.

▪ On peut donner quelques détails : «**La télévision**» a été citée par plus de 90% des filles et des garçons. «**Les discussions avec des amis dans le quartier/village**» par 94% des garçons tandis que la même proportion de filles citaient «**les tâches ménagères**»; «**la mosquée**» a été citée par 50% des garçons et 8% des filles.

▪ Des lieux de culture (centres culturels, clubs, théâtre, cinéma, ateliers, bibliothèque etc..) n'ont été cités par **AUCUN** adolescent.

▪ *Le milieu scolaire*, pour de multiples raisons (pression démographique, manque de moyens humains et matériels, problèmes de gestion ….) ne permet pas de pallier à ces insuffisances, à cette «carence culturelle». Dans nombre d'établissements scolaires, l'activité sportive est inexistante ou pratiquée de façon épisodique; les autres activités (lecture, dessin, musique, travaux manuels…) ne sont pas plus développées.

➢ **La pratique de la lecture**

▪ En outre**, deux tiers** des adolescents interrogés déclarent n'avoir lu **aucun livre et aucune revue,** au cours des 12 derniers mois…. Et **parmi**, ceux qui ont lu (soit parmi les 26% restants), la moitié a lu **UN SEUL livre**. Même la lecture de revues est insignifiante, alors qu'à cet âge là, les revues, les bandes dessinées sont très prisées. Sans compter qu'il faut avoir à l'esprit que des adolescents ont pu considérer comme «livre», un petit fascicule ou un petit conte Quant à l'examen du contenu de cette lecture, il fait apparaître le poids important des **sujets relatifs au *religieux et histoire religieuse.***

▪ Cette situation des adolescents en termes d'épanouissement culturel dans son acceptation la plus large nous interpelle. Ceci d'autant que la différence de situation entre un adolescent vivant dans le rural et celle d'un adolescent vivant dans l'urbain n'est pas aussi importante que ne le suggérerait logiquement l'écart de niveau de développement socio-économique entre ces deux strates : 65% des adolescents de l'urbain n'ont lu aucun livre, et 71% dans le rural. L'offre culturelle est si faible au niveau de l'ensemble du pays, que l'urbain, dans ce domaine, s'aligne sur le rural.

GRAPHE N°13 : COMBIEN D'ADOLESCENTS ONT LU AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (JUIN 2007 - JUIN 2008) ?

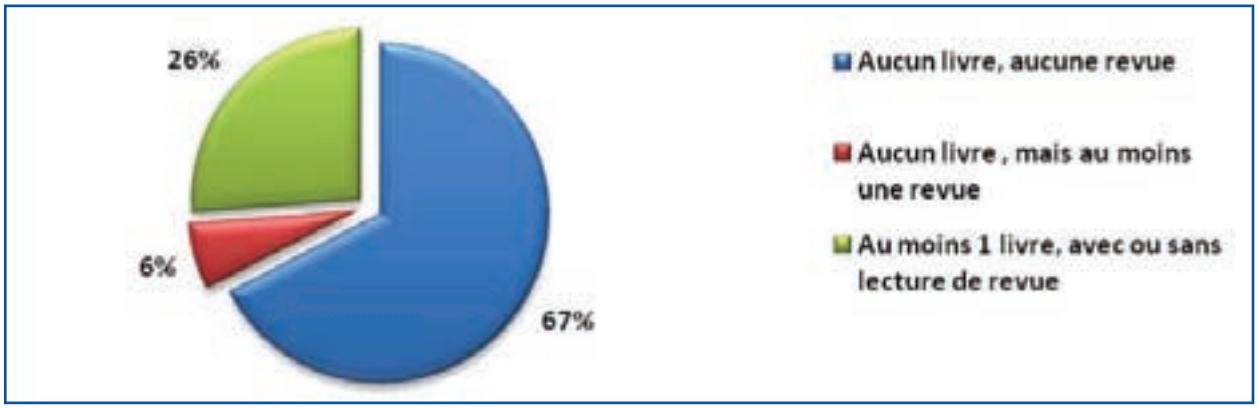

▪ Si la dispersion joue assez peu, il n'en est pas de même de la région. Il semble que pour certaines régions qui connaissent des conditions *relativement* semblables, en termes d'offre et d'accès à la lecture, le contexte culturel, social, historique assez spécifique de certaines régions influe sur le comportement des adolescents face à la lecture.

▪ Ainsi, les résultats montrent de façon très nette que dans certaines régions, la part des adolescents qui lisent est égale ou est un peu plus élevée que la moyenne globale.

C'est le cas des régions d'Alger et de la Kabylie où 32% et 38%, respectivement, des adolescents de ces régions ont lu au moins un livre (avec ou sans lecture de revues), alors qu'au niveau global cette part est de 26%. On constate, le même phénomène dans les régions du Sud-Est (plus particulièrement le M'zab), avec une part de 45% et des Hauts Plateaux Ouest (34%). Dans le reste des régions, *plus des deux tiers* des adolescents n'ont lu aucun livre, ni aucune revue au cours de l'année écoulée.

4.3. LES RELATIONS FILLES-GARÇONS : LA MIXITÉ À L'ÉCOLE

SEULS 25% DES ADOLESCENTS OU 1 ADOLESCENT SUR 4, ÉVOLUE(NT) DANS UN MILIEU SCOLAIRE OÙ LA MIXITÉ SE PRATIQUE EFFECTIVEMENT…

▪ La majorité des établissements scolaires en Algérie sont des établissements mixtes. Seuls quelques collèges et lycées demeurent non mixtes. Mais cette mixité semble *formelle,* dans le sens où les classes, par exemple, sont organisées sur le mode de la séparation des sexes. Cette séparation même si elle est «spontanée» (filles et garçons ont décidé eux-mêmes de ne pas s'asseoir ensemble), celle-ci n'est pas remise en cause par les enseignants qui entérinent la situation ou parfois peuvent l'encourager.

▪ Ainsi, par exemple, un peu plus de la moitié (55%) des adolescents disent qu'il y a «peu» ou «aucune» table(s) où filles et garçons s'assoient ensemble en classe. Un tiers des adolescents (35%) déclare qu'il y en a «plusieurs».

GRAPHE N°14 : PRATIQUE DE LA MIXITÉ EN CLASSE

. *«Cette année scolaire 2007-2008, est-ce que dans votre classe, il y a plusieurs ou peu de tables ou aucune table où filles et garçons s'assoient ensemble ?»*

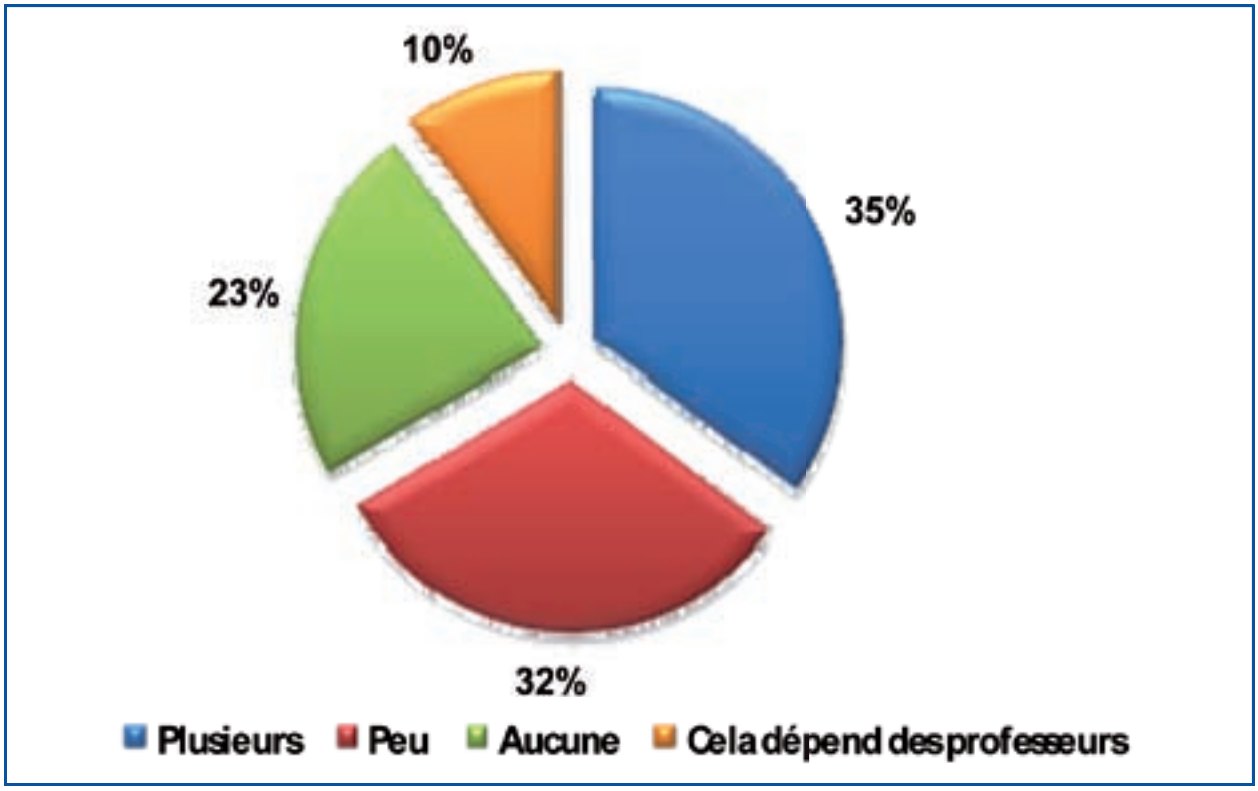

On s'est également intéressé à la mixité dans un autre espace scolaire : la cour d'école. Nous avons demandé aux adolescents s'il était fréquent ou pas qu'ils discutent ou s'amusent avec leurs camarades de classe du sexe opposé, dans la cour. Ainsi, seul **un tiers des adolescents** déclare discuter/s'amuser **«souvent»** avec leurs camarades de classe du *sexe opposé* **dans la cour. La moitié** déclare le faire «parfois» et **15%** «jamais». Les comportements des filles et des garçons à ce propos ne diffèrent que très peu.

▪ A partir des questions ci-dessus et sur le degré d'initiative de chaque adolescent d'aller vers l'autre (de sexe opposé), soit à une table de classe ou dans des discussions dans la cour de récréation, nous avons construit un indicateur qui *mesure la proportion des adolescents évoluant dans une école où existe une «réelle mixité» et celle évoluant dans une école à «mixité formelle».* Une école à mixité «*réelle*», étant celle où se pratique une *relative* mixité, que ce soit dans la classe (initiative personnelle ou non de l'adolescent) **ET** dans la cour (discussions/jeux assez fréquents entre filles et garçons). Une école à mixité «formelle» est une école où la mixité n'est en fait pratiquée que peu ou pas du tout dans ces deux espaces.

Ainsi, nous obtenons le résultat suivant :

Seul 1 adolescent sur 4 (soit 25%) évoluerait dans un milieu scolaire où il y a une pratique relative de la mixité, les autres (soit 3 adolescents sur 4) seraient scolarisés dans une école où filles et garçons ne connaissent qu'une mixité «formelle».

***GRAPHE N°15 :* «PART DES ADOLESCENTS ÉVOLUANT DANS UN MILIEU SCOLAIRE OÙ SE PRATIQUE UNE RELATIVE MIXITÉ, SELON LA REGION»**

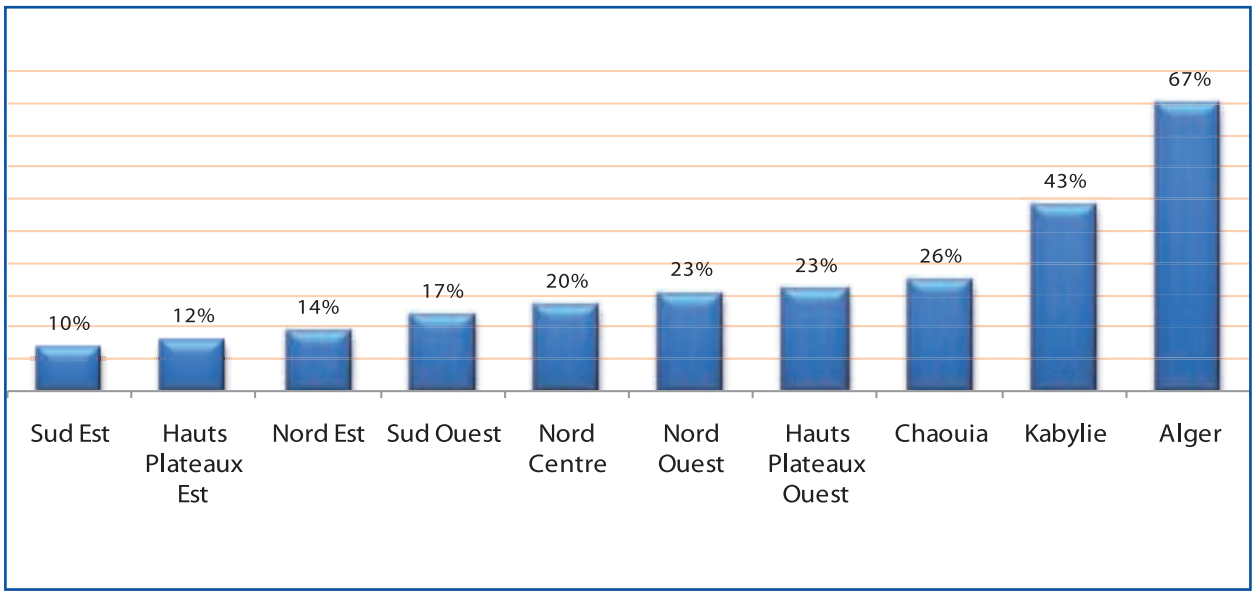

4.4. LA CONFRONTATION DE L'ADOLESCENT À LA VIOLENCE PHYSIQUE À L'ÉCOLE ET DANS LA RUE

➢ **A l'école**

▪ Le manque d'activités culturelles ludiques et de sport, canalisatrices des énergies et des passions (à l'école et au dehors), la surcharge des classes, une certaine déliquescence du rapport à l'éducation et à la culture, une mixité formelle qui accentue des frustrations, sont des facteurs qui jouent un rôle dans l'émergence d'une **violence au sein de l'école** et dans les espaces publiques..

▪ Au cours de l'année scolaire 2007-2008, pas moins **d'un tiers** des adolescents **garçons** (36%), mais deux fois moins de filles (15%) ont subi *au moins une fois* une violence physique dans la classe ou dans la cour par le personnel de leur établissement.

▪ **Dans 7 cas sur 10, l'auteur** désigné **est l'enseignant**. Souvent, ce dernier recourt à la violence pour des raisons de discipline en classe, ou d'altercations verbales avec l'élève lui-même. Le plus souvent les classes sont surchargées allant de 35 à 45 élèves.

GRAPHE N°16 : *CORRECTION PHYSIQUE À L'ÉCOLE : L'AUTEUR LE PLUS FRÉQUEMMENT CITÉ PAR LES ADOLESCENTS VIOLENTÉS EST…*

(Au moins une fois au cours de l'année scolaire 2007-2008)

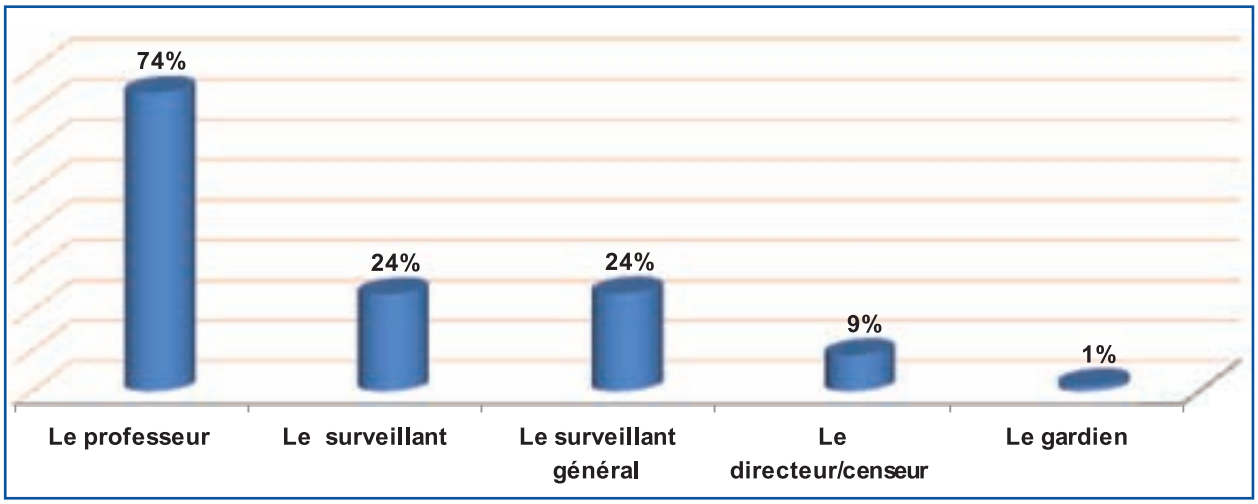

▪ ***Pour quelles raisons sont-ils frappés*** *?* Ce sont, apparemment, des problèmes de **discipline** qui sont à l'origine de cette violence. Les raisons les plus fréquemment citées, par les adolescents eux- mêmes sont, par ordre décroissant :

✓ **le bavardage en classe**. Vient ensuite, à 9 points d'écart :

✓ le fait qu'ils aient **répondu à un enseignant** suite à une remarque de ce dernier. Puis en troisième lieu,

✓ le **non accomplissement de ses devoirs de maison**.

✓ **Les absences non justifiées**

▪ ***Comment ont-ils été frappés ?*** Le plus souvent, on corrige les élèves en utilisant une **règle**. C'est ce qui a été le plus largement cité tant par les filles que par les garçons (*la dernière fois* qu'ils ont été frappés au cours de l'année 2007-2008). La **gifle** arrive en seconde position et concerne plus les garçons que les filles.

▪ Ceux qui ont été frappés avec une «règle» **ET** d'une autre façon (gifle et/ou coups de pied ou poing etc..) représentent **21%.** Les coups de poing ou coup de pied sont rares -10% des réponses- et ce sont les garçons et non les filles qui sont frappés de cette façon.

Quelle implication des parents quand leur enfant est frappé dans l'enceinte scolaire ?

▪ **Un peu plus d'un tiers** des adolescents (38%) **n'en informent PAS leurs parents**.

▪ 43% nous déclarent que leurs parents informés ne se sont **PAS** déplacés à l'établissement scolaire suite à la correction physique subie.

▪ Seulement **18%** d'entre eux ont déclaré que leurs parents étaient allés voir les responsables de l'établissement ou le professeur. Cette fréquence est un peu plus élevée chez les garçons que chez les filles, probablement en raison du degré de la violence subie (nous avons vu que les garçons étaient plus durement «corrigés» que les filles).

GRAPHE N°17 : *«QUAND VOUS AVEZ ÉTÉ FRAPPÉ LA DERNIÈRE FOIS, VOS PARENTS SONT-ILS ALLÉS VOIR LES RESPONSABLES OU LE PROFESSEUR DE L'ÉCOLE ?»*

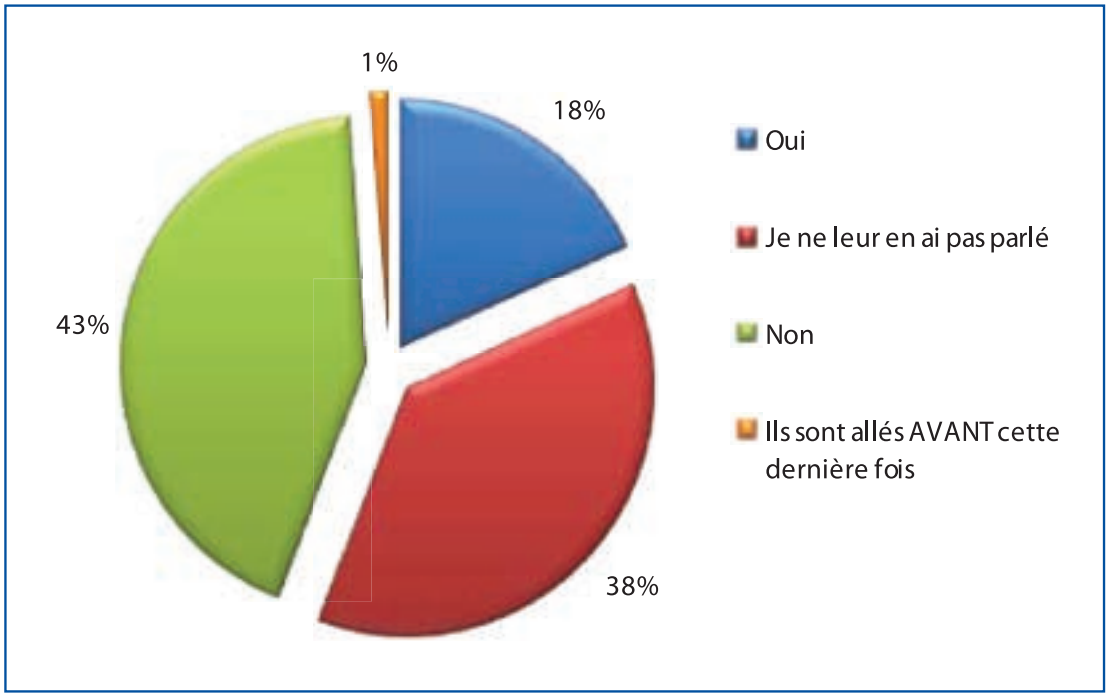

➢ **Dans la rue**

▪ Au cours des douze derniers mois, **1 adolescent sur 4** déclare avoir été victime d'une **agression physique** dans les espaces publiques. Mais il existe des écarts très importants entre filles et garçons : **3 garçons sur 10 et 1 fille sur 10.**

▪ Sur les 12 mois, les adolescents se sont faits agresser (dont le vol), **en moyenne, 2 fois**. Cette fréquence est pratiquement la même chez les filles que chez les garçons.

TABLEAU N°17 : VICTIMES OU NON D'UNE OU PLUSIEURS AGRESSIONS (DONT LE VOL) DANS LA RUE, AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.

Q42A	Garçons	Filles	Ensemble
Oui	35%	12%	**24%**
JAMAIS (ni vol ni autres agressions)	65%	88%	**76%**
Total	**100%**	**100%**	**100%**

▪ **Les raisons** qui sont à l'origine de la **dernière** agression *physique* se résument le plus souvent chez **les garçons,** à une **réponse à une ou des provocation(s)** (en direction de leur propre personne, ou d'un ami) : *humiliation verbale*, *insulte*, implication *involontaire* dans une dispute pour se défendre ou défendre un ami. A elles seules, l'une au moins de ces raisons a été citée par près de **7 adolescent sur 10**.

▪ Quant aux **filles agressées physiquement**, la nature des raisons est différente. **Le vol** ou le **harcèlement** sont les raisons les plus fréquentes**.** Elles sont citées par **5 adolescentes sur 10**.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette étude, de par ses résultats assez inattendus de prime abord, nous invite à plusieurs pistes de réflexion pour mieux comprendre les changements sociaux en cours et rappelle aux acteurs institutionnels concernés les efforts à déployer en direction des enfants, dans notre cas, en direction des adolescents de 14 à 17 ans. Les valeurs de modernité, de progrès et d'égalité semblent avoir du mal à se diffuser davantage, y compris au sein des adolescents, cette génération montante. Ce qui peut surprendre qu'à moitié au regard du niveau de leur épanouissement culturel.

De façon synthétique, l'analyse des principaux résultats de nos deux enquêtes (auprès des adultes et des adolescents) et de ceux d'une enquête réalisée en 2000 (par le CME 95) sur la même thématique (auprès des adultes) a abouti aux conclusions suivantes :

✓ En 2008, la question des droits des femmes et des valeurs égalitaires qui les accompagnent, semble ***diviser*** la société algérienne ***en deux courants de force presque égale :*** l'un favorable ou *plus ou moins favorable* à la question de l'égalité des droits entre hommes et femmes, et l'autre *réfractaire ou plus ou moins réfractaire* à cette aspiration à l'égalité. Tout en précisant que l'on ne compte que 19% d'algériens (soit 2 algériens sur 10) qui se démarquent par des positions ***nettement*** favorables à une vision égalitaire des relations hommes-femmes

✓ **La comparaison avec l'étude/enquête de 2000,** semble montrer que *le courant d'opinions favorable aux valeurs égalitaires* entre hommes et femmes, dans la société algérienne, ***s'est affaibli***, ceci au profit du courant conservateur et de celui qui se réfugie dans les positions du «centre».

✓ En effet, les mêmes échelles d'adhésion[7] construites avec les <u>mêmes</u> variables (issues des mêmes questions) en 2000 et en 2008, révèlent ***qu'en 2000, la population la plus favorable aux valeurs d'égalité constituait 27% de la population globale des 18 ans et plus; en 2008 elle baisse, se situant à 16%***. A l'autre pôle, la population ***la moins favorable*** (ou réfractaire) représentait, ***en 2000, 10%*** de la population globale; ***en 2008***, cette part double pour atteindre ***23%***.

7. En 2000, l'échelle d'adhésion aux valeurs égalitaires a été construite à l'aide de 9 variables (questions) qui étaient relatives au travail des femmes, l'acceptation des femmes dans l'espace politique, la tutelle matrimoniale, la polygamie, la tutelle des enfants, le divorce, la garde des enfants, l'héritage, et enfin la violence. A partir de l'enquête 2008, nous avons construit, pour le besoin de comparaison avec 2000, la même échelle en la restreignant comme en 2000, à ces 9 variables. La première échelle construite avec les données 2008, utilise un nombre plus important de variables.

✓ L'autre conclusion importante de cette étude est la ***similitude*** des opinions/ attitudes *et* comportements ***entre adultes et adolescents*** sur nombre de questions communes concernant la problématique de l'égalité des sexes. Ceci tant au niveau global, que par sexe.

✓ En termes de niveau d'adhésion aux valeurs égalitaires (comparaison des échelles d'adhésion, combinant toutes les questions relatives à cette problématique) les écarts sont également peu prononcés entre ces deux populations :

- la population d'adolescents la plus favorable aux valeurs égalitaires constitue 23% de la population totale des adolescents; à peine plus élevée que celle des adultes : 19%.

- la population la moins favorable (ou réfractaire) aux valeurs égalitaires constitue 14% de la population totale des adolescents; à peine moins élevée que celle des adultes : 18%.

- Comme chez les adultes, la plus grande partie des adolescents se trouve dans les positions intermédiaires (66%). Mais à la différence des adultes, cette population «intermédiaire» compte plus d'adolescents qui se rapprochent du niveau d'adhésion le plus fort (soit 36%), alors que chez les adultes, nous avons autant de personnes qui se rapprochent plutôt des positions favorables que de personnes qui se rapprochent plutôt des positions réfractaires aux valeurs égalitaires.

✓ Par ailleurs, l'analyse des résultats relatifs à la jouissance de certains droits relatifs à l'épanouissement culturel de ces adolescents, montre qu'il est difficile d'attendre de «ces adultes de demain» qu'ils soient suffisamment armés pour se protéger contre les idéologies dogmatiques et pour s'inscrire dans une démarche d'ouverture d'esprit dans laquelle les valeurs d'égalité dans les rapports hommes-femmes ont une place.

✓ ***L'analyse des déterminants*** de l'adhésion aux valeurs égalitaires aboutit aux mêmes conclusions que celles de l'étude réalisée en 2000. Cette analyse des déterminants est importante, dans le sens où elle permet de voir comment des capitaux liés à l'*origine* sociale ou à la situation sociale actuelle (acquise) favorisent tel ou tel modèle de comportements, d'opinions ou d'attitudes *indépendamment* de facteurs/variables liés aux influences du contexte social et culturel ou du groupe.

Parmi l'ensemble des variables ou facteurs testés[8], quatre d'entre elles/eux jouent le rôle ***le plus discriminant*** dans le façonnement des positions et dans le niveau d'adhésion aux valeurs d'égalité hommes-femmes. Au sein des adultes, ces trois facteurs sont, par ordre d'importance *décroissante* : largement en tête, ***la région,*** *suivie loin derrière par la variable* ***sexe,*** *puis la* ***situation par rapport à l'activité*** et enfin ***l'instruction*** de l'individu.

Chez les adolescents, ***la région*** joue également le rôle le plus discriminant, suivie de loin par ***l'instruction des parents*** (un peu plus celui de la *mère* que du père) et enfin par l'appartenance de ***sexe.***

✓ A la différence de ce que l'on constatait **en 2000**, et qui nous interpelle fortement, est le ***moindre effet discriminant de l'instruction*** de l'individu. On rappelle, en effet, qu'en 2000 la région venait également en tête, suivi de l'instruction, puis de l'âge et de l'appartenance de sexe. En 2008, l'effet discriminant de l'instruction s'amoindrit et c'est, désormais, sur les seuls appartenance de **sexe** (plus précisément le fait d'être une femme) et à la **région** que repose la plus forte probabilité d'être favorable aux principes d'égalité entre hommes et femmes.

✓ Le pouvoir explicatif de plus en plus important de l'appartenance régionale aux côtés, dans une moindre mesure, de l'appartenance de sexe assombrit les perspectives d'une avancée plus grande et plus rapide des valeurs d'égalité car cette dernière dépendrait alors de facteurs qui *relèveraient de moins en moins de l'individu lui-même* ***et*** *de son interaction avec son environnement, et de plus en plus «d'un phénomène collectif» (appartenance régionale) ou d'une détermination de la «nature»,* (le sexe); une appartenance de sexe socialisée selon les règles du système domination des hommes sur les femmes■

8. Le sexe, l'âge, l'instruction, la situation par rapport à l'activité, la dispersion, la région, le niveau d'éducation (instruction) du ménage d'appartenance, son niveau social (qui comprend, entre autres, le nombre d'occupés par ménage), le genre de l'occupation (c'est-à-dire le nombre de femmes occupées par ménage). Chez les adolescents, les variables testées sont plus limitées, en raison du nombre de questions que nous avons posé aux adolescents sur leur ménage d'appartenance. Ces variables sont : la dispersion, la région, le niveau d'instruction des deux parents (père et mère), la Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, la situation par rapport à l'activité de la mère (travaille ou ne travaille pas).

© Copyright CIDDEF 2009

1, rue Alfred Letelier - Sacré coeur - Alger - Tél. /Fax: (213) 21 74 34 47
Tél. /Fax: (213) 21 74 34 47 contact@ciddef-dz.com ciddefenfant@yahoo.fr